

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du relevé de décisions des séances des Conseils communautaires des 24 février 2020 et 15 juillet 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le relevé de décisions des séances des 24 février et 15 juillet 2020 ci-joints.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le relevé de décisions des séances des 24 février et 15 juillet 2020 ci-joints ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier en date du huit juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté,

Membres en exercice : 57

Présents : ACHALME Didier, AMAT Gilles, ANDRIEUX-JANETTA Claire, ARMANDET Djuwan, BATIFOULIER Vivien, BEAUFORT-MICHEL Bernadette, BOUARD André, BRESSON Aurélie, BUCHON Frédérique, CEYTRE Georges, CHABRIER Gilles, CHARBONNIER Marie-Ange, CHAUVEL Lucette, CHEVALLET Béatrice, CRAUSER Magali, DALLE Thierry, DE MAGALHAES Franck, DELPIROU Denis, DONIOL Christian, FOURNAL Xavier, GENEIX David, GOMONT Danielle, GRIFFE Alain, JOB Eric, JOUVE Robert, JUILLARD Pierre, LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle, LANDES Jean-François, LEBERICHEL Philippe, LESCURE Luc, MAJOREL Danièle, MARSAL Michel, MEISSONNIER Daniel, MENINI Vincent, PAGENEL Bernard, PENOT Jean-Pierre, PETELET Nathalie, PONCHET-PASSEMARD Colette, PORTENEUVE Michel, POUDEROUX Gérard, REBOUL Jean-Paul, ROCHE Félix, ROCHE Pierrick, RONGIER Jean, ROSSEEL Philippe, SARANT Philippe, SOULIER Christophe, TEISSEDRE Claire, TOUZET Josette, TRONCHE André, TUFFERY Marie-Claire, VERDIER Jean-Louis, VERNET Roland, VIALA Eric

Absents : BATIFOULIER Karine, MATHIEU Thierry, PRADEL Ghyslaine

Procurations : BATIFOULIER Karine à BATIFOULIER Vivien

Secrétaire de séance : LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle

• **Rapport n°1 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**

Présents : 54

Procurations : 1

Votants : 55

Le Conseil Communautaire proclame Monsieur Didier ACHALME Président de Hautes Terres Communauté et le déclare installé.

Votes pour ACHALME : 51

Votes pour PRADEL : 1

Votes blancs : 3

• **Rapport n°2 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET D'AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Présents : 54

Procurations : 1

Votants : 55

Pour : 55

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil communautaire décide de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents et à 1 le nombre d'autres membres du Bureau.

• **Rapport n°3 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**

Présents : 54

Procurations : 1

Votants : 55

Le Conseil Communautaire proclame les conseillers communautaires suivants élus Vice-Présidents :

- M. Gilles CHABRIER, premier Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour CHABRIER : 49

Votes blancs : 6

- M. Michel PORTENEUVE, deuxième Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour PORTENEUVE : 51

Votes blancs : 4

- M. Philippe ROSSEEL, troisième Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour ROSSEEL : 51

Votes blancs : 4

- Mme Danielle GOMONT, quatrième Vice-Présidente et la déclare installée ;

Votes pour GOMONT : 53

Votes blancs : 2

- M. Xavier FURNAL, cinquième Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour FURNAL : 47

Votes blancs : 2

Votes nuls : 6

- Mme Colette PONCHET – PASSEMARD, sixième Vice-Présidente et la déclare installée ;

Vote pour PONCHET PASSEMARD : 50

Votes blancs : 4

Votes nuls : 1

- M. Daniel MEISSONNIER, septième Vice-Président et le déclare installé ;

Pour MEISSONNIER : 52

Votes blancs : 2

Votes nuls : 1

- M. Éric JOB, huitième Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour JOB : 53

Votes blancs : 2

- M. Pierrick ROCHE, neuvième Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour ROCHE : 44

Votes blancs : 5

Votes nuls : 6

- Mme Djuwan ARMANDET, dixième Vice-Présidente et la déclare installée ;

Votes pour ARMANDET : 43

Votes blancs : 3

Votes nuls : 9

- Mme Aurélie BRESSON, onzième Vice-Présidente et la déclare installée ;

Votes pour BRESSON : 50

Votes blancs : 2

Votes nuls : 3

- M. Georges CEYTRE, douzième Vice-Président et le déclare installé ;

Votes pour CEYTRE : 50

Votes blancs : 2

Votes nuls : 3

• **Rapport n°4 : ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Présents : 54

Procurations : 1

Votants : 55

Le Conseil Communautaire proclame Monsieur Gérard **POUDEROUX** élu autre membre du bureau et le déclare installé.

Votes pour **POUDEROUX** : 49

Votes pour **JUILLARD** : 1

Votes blancs : 2

Votes nuls : 3

• **Rapport n°5 : LECTURE DE LA CHARTE LOCALE**

Monsieur le Président a procédé à la lecture de la charte de l'élu local.

• **Rapport n°6 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Présents : 54

Pour : 55

Procurations : 1

Abstention : 0

Votants : 55

Contre : 0

Le Conseil communautaire décide d'approuver le caractère permanent de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat de conseiller communautaire. Il approuve les modalités de dépôt des listes suivantes :

- Dépôt au siège de Hautes Terres Communauté contre récépissé au plus tard le 23 juillet ;
- Les listes comprendront au maximum cinq noms de candidats titulaires et autant de suppléants. Elles pourront néanmoins comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir. Chaque suppléant peut être affecté nommément à un titulaire.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms candidats titulaires et suppléants.
- Elles seront signées par les candidats.

• **Rapport n°7 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DE LA COMMISSION POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Présents : 54

Pour : 55

Procurations : 1

Abstention : 0

Votants : 55

Contre : 0

Le Conseil communautaire décide d'approuver le caractère permanent de la Commission pour les délégations de service public pour la durée du mandat de conseiller communautaire. Il approuve les modalités de dépôt des listes suivantes :

- Dépôt au siège de Hautes Terres Communauté contre récépissé au plus tard le 23 juillet ;
- Les listes comprendront au maximum cinq noms de candidats titulaires et autant de suppléants. Elles pourront néanmoins comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir. Chaque suppléant peut être affecté nommément à un titulaire.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms candidats titulaires et suppléants.
- Elles seront signées par les candidats.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Neussargues, sous la présidence de Madame Ghyslaine PRADEL, Présidente de Hautes Terres Communauté,

Membres en exercice : 56

Présents : ACHALME Didier, BATIFOULIER Vivien, BRESSON Auguste, BUCHON Frédéric, CEYTRE Georges, CHABASSEUR Pierre, CHABRIER Gilles, CHABRIER Christian, COUVRET Jacques, DELCROS Bernard, DESTANNES Michel, JUILLARD Pierre, LEMOINE Antoine, LESCURE Luc, LOCATELLI Pierre, MARSAL Michel, MATHIEU Thierry, PAGENEL Bernard, PANAFIEU Franck, PIERREVAL Roger, PONCHET-PASSEMAR Colette, POUJEROUX Gérard, POUNHET Michel, PRADEL Ghyslaine, RIGAL Marie-Pierre, RISPAL Annie, ROCHE Félix, RONGIER Jean, ROUDIER Christian, TESTUD Gabriel, TOURVIELLE de LABROUHE Denis, TRONCHE André, TUFFERY Marie-Claire, VANTALON Alain, VEDRINES Sébastien, VERDIER Jean-Louis, VEYROND Michelle, VIALA Eric, VIGNERON Emmanuelle, VIGUES Nicole

BATIFOULIER Vivien s'absente pour le rapport n°7.

ACHALME Didier s'absente pour le rapport n°8.

COUVRET Jacques, RONGIER Jean et VERDIER Jean-Louis quittent définitivement la salle après le rapport n°8.

PRADEL Ghyslaine, Présidente, quitte la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

BRESSON Auguste et VEYROND Michelle s'absentent pour le rapport n°40.

JUILLARD Pierre et LEMOINE Antoine s'absentent pour les rapports 42, 43, 44 et 45.

PIERREVAL Roger s'absente pour le rapport n°52.

VANTALON Alain s'absente pour le rapport n°9.

PANAFIEU Franck, en sa qualité de Président de la Régie municipale des abattoirs, quitte la salle et ne prend pas part au vote des rapports n°9 et n°32.

Absents : AMILHAUD-BONHOURE Nathalie, BARRÉS Alain, BEAUFORT-MICHEL Bernadette, BRESSON Jean-Louis, CHAUVEL Lucette, FOURNAL Alain, GENEIX David, JOB Eric, POUILHE Michel, RAYNAUD Bernard, RISPAL Bernard, TUPHE Eric

Procurations : GIBERT Maurice à PRADEL Ghyslaine, GINHAC Valérie à RIGAL Marie-Pierre, JUILLARD Josette à ROUDIER Christian, PHILIPPON Jean à BRESSON Auguste

Secrétaire de séance : VIGUES Nicole

• Rapport n°1 : ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 17 DÉCEMBRE 2019

Présents : 40

Pour : 44

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 44

Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

• Rapport n°2 : COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LA PRÉSIDENTE ET LE BUREAU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présents : 40

Pour : 44

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 44

Contre : 0

L'assemblée communautaire approuve le compte rendu des actes pris par délégation du Conseil Communautaire.

• Rapport n°3 : SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT

Présents : 40

Pour : 44

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 44

Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant au Contrat Cantal Développement redéployant les crédits octroyés à Hautes Terres Communauté tel que présenté en séance. Il autorise Madame la Présidente à signer cet avenant, et à procéder aux demandes et à la signature d'éventuels prochains avenants à ce contrat et, d'une manière générale ; à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

• Rapport n°4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : PROJET PALHÁS AUROUZE

Présents : 40

Pour : 44

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 44

Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 9 300 € à l'association des amis du Château d'Aurouze pour cofinancer une étude de faisabilité autour du projet vigne. Il autorise Madame la Présidente à procéder à toutes les démarches et à signer les actes nécessaires à l'attribution de cette aide. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

• Rapport n°5 : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

Présents : 40

Pour : 44

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 44

Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve la candidature de Hautes Terres Communauté comme « Territoire Engagé pour la Nature » aux côtés du SYTEC, du SIGAL et de Saint-Flour Communauté. Il propose que le SYTEC soit la structure coordinatrice de cette candidature.

• Rapport n°6 : BORNES DE RECHARGE VTT : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Présents : 40

Pour : 44

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 44

Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve la mise en place de ce projet et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal. Il autorise madame la Présidente à solliciter subvention à hauteur de 11 250 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre de cet appel à projet ; et à hauteur de 6 750 € auprès de la Région AURA.

• Rapport n°7 : MISE EN ACCESSIBILITÉ – DEMANDE DE MODIFICATION D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Présents : 39

Pour : 43

Procurations : 4

Abstention : 0

Votants : 39

Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le principe d'une demande de nouvelle programmation de mise en accessibilité des établissements et installations appartenant à Hautes Terres Communauté à compter du 4 décembre 2019 pour une durée de 3 ans. Il autorise Madame la Présidente à signer et déposer la demande de modification d'Ad'AP auprès de Madame le Préfet.

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

ID : 015-200066637-20200724-2020CC_60-DE



- **Rapport n°8 : ÉCOLE DE MUSIQUE – PROJET DE PRATIQUES COLLECTIVES « PERCUSSIONS NUMÉRIQUES AU COLLÈGE » : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SOLlicitation DE LA SUBVENTION LEADER**

Présents : 39
Pour : 43
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 43
Contre : 0

Le Conseil communautaire approuve le lancement du projet de pratiques collectives « Percussions Numériques au Collège » de l'école de musique intercommunale, ainsi que le plan de financement présenté en séance. Il autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 5 778,34 € auprès du LEADER. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de l'école de musique.

- **Rapport n°9 : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À LA RÉGIE MUNICIPALE DES ABATTOIRS DE NEUSSARGUES**

Présents : 38
Pour : 42
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 42
Contre : 0

Le Conseil communautaire approuve la prolongation de durée de la mise à disposition des locaux à la Régie Municipale des abattoirs de Neussargues de 4 ans et 3 mois, soit une échéance au 31 mars 2040. Il approuve le montant de la redevance fixé à 73 232.35 € par an et autorise Madame la Présidente à signer l'avenant nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Rapport n°10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ÉCOLE DE MUSIQUE »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SCOLAIRE »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°16 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Rapport n°17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « POLE VIANDE DE NEUSSARGUES »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n°18 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR BOIS DE MURAT »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n°19 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « TRAITEMENT DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n° 20 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « VOIE FERRÉE DE LUGARDE À NEUSSARGUES »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n° 21 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION AU TÉLÉTRAVAIL »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n° 22 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ZA DU COLOMBIER »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n°23 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ZA DE SAINT-MARY-LE-PLAIN »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n°24 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « ZA PRÉ MOULIN »**

Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Rapport n°25 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget principal à Madame la Présidente.

• **Rapport n°26 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « DECHETS MÉNAGERS »**

Présents : 36
Pour : 38
Procurations : 3
Abstention : 1 (ACHALME (Didier))

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « déchets ménagers » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°27 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ÉCOLE DE MUSIQUE »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « école de musique » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°28 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°29 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SCOLAIRE »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « transport scolaire » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°30 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « chantier d'insertion » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°31 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « prestations de services aux communes » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°32 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « PÔLE VIANDE DE NEUSSARGUES »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « pôle viande de Neussargues » à Madame la Présidente.

• **Rapport n° 33 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR BOIS DE MURAT »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « réseau de chaleur bois de Murat » à Madame la Présidente.

• **Rapport n° 34 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « TRAITEMENT DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « traitement des boues des stations d'épuration » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°35 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « VOIE FERRÉE DE LUGARDE À NEUSSARGUES »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « voie ferrée de Lugarde à Neussargues » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°36 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION AU TÉLÉTRAVAIL »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « centre de formation au télétravail » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°37 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ZA DU COLOMBIER »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « ZA du Colombier » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°38 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ZA DE SAINT-MARY-LE-PLAIN »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « ZA de Saint-Mary-le-Plain » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°39 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ZA PRÉ MOULIN »**

Présents : 36
Pour : 39
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2019 et donne quitus de la gestion du budget annexe « ZA Pré Moulin » à Madame la Présidente.

• **Rapport n°40 : VERSEMENT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU PRO DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Présents : 34
Pour : 37
Procurations : 3
Abstention : 0

Votants : 37
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve le versement de la dotation de fonctionnement à l'Office de tourisme intercommunal au titre du premier trimestre 2020. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

ID : 015-200066637-20200724-2020CC_60-DE



- **Rapport n°41 : CONTRAT D'OBJECTIFS CITEO – BARÈME F – PLAN D' ACTIONS 2020**
Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire approuve les actions pour l'année 2020 décrites en séance pour Hautes Terres Communauté dans le cadre du contrat de barème F fourni par CITEO. Il autorise le SYTEC à déposer un plan d'actions commun à l'échelle du territoire du SYTEC pour les 3 collectivités adhérentes.

- **Rapport n°42 : PARTICIPATION À LA CONSULTATION GROUPEE POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**
Présents : 35
Pour : 39
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire charge le Centre de gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte, des conventions d'assurances auprès d'une entreprise agréée, dans les conditions énoncées en séance.

- **Rapport n°43 : DÉLIBÉRATION FIXANT LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**
Présents : 35
Pour : 39
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de fixer à 100% le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

- **Rapport n°44 : CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET AU GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL**
Présents : 35
Pour : 39
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi permanent d'ingénieur principal à temps complet en raison de l'avancement de grade. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

- **Rapport n°45 : CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE**
Présents : 32
Pour : 39
Procurations : 7
Abstention : 0
Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet en raison de l'avancement de grade. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

- **Rapport n°46 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT CONTRACTUEL À TEMPS NON COMPLET POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS AU SEIN DES MAISONS DES SERVICES DE HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**
Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi d'agent contractuel de catégorie C, à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 3 ans, à temps non complet, à raison de 33 heures hebdomadaires, pour assurer les fonctions d'accueil et d'accompagnement des usagers au sein des Maisons des services de Hautes Terres Communauté. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget. Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail.

- **Rapport n°47 : CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR POUR LE FABLAB ET POUR ASSURER LA MAINTENANCE INFORMATIQUE**
Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi d'agent contractuel de catégorie C, à compter du 1^{er} mai 2020 pour une durée de 3 ans, à temps complet, pour assurer les fonctions d'animateur pour le FABLAB. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget. Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail.

- **Rapport n°48 : CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ DANS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE**
Présents : 37
Pour : 41
Procurations : 4
Abstention : 0
Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi d'agent contractuel de catégorie B, à compter du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 3 ans, à temps complet, pour assurer les fonctions d'éducateur spécialisé dans l'activité physique adaptée. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget. Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail.

- **Rapport n°49 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT À TEMPS COMPLET**
Présents : 32
Pour : 39
Procurations : 7
Abstention : 0
Votants : 39
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi d'agent polyvalent contractuel catégorie C, à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée de 2 ans, à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget. Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail.

• **Rapport n°50 : CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS**

Présents : 37
Pour : 41

Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer deux emplois d'agents contractuels de catégorie C, à compter du 13 mai 2020 pour une durée de 3 ans, à temps complet. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer les contrats de travail.

• **Rapport n°51 : ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

Présents : 37
Pour : 41

Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire adopte le tableau des emplois tel que présenté en séance.

• **Rapport n°52 : CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Présents : 36
Pour : 40

Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 40
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de créer un emploi de chargé de mission pour construire et développer le Projet Alimentaire Territorial, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, filière technique, à temps complet sous réserve d'être retenu lauréat de l'appel à projet, pour une durée de 2 ans. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget. Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail.

• **Rapport n°53 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ALAGNON : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX « BERGES » POUR L'ANNÉE 2020**

Présents : 37
Pour : 41

Procurations : 4
Abstention : 0

Votants : 41
Contre : 0

Le Conseil Communautaire décide de confier au SIGAL la mise en œuvre des programmes de travaux de berges 2020 rattachés au Contrat Territorial Vert et Bleu et reconnus d'intérêt général par l'AP n°2018-869 du 5 juillet 2018. Il approuve la convention de partenariat cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de berges sur le bassin versant de l'Alagnon dans laquelle sont fixées les modalités techniques et financières de réalisation de l'opération ; et autorise Madame la Présidente à signer cette convention avec le SIGAL. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Adoption du compte rendu des actes pris par la Présidence et le Bureau par délégation du Conseil communautaire

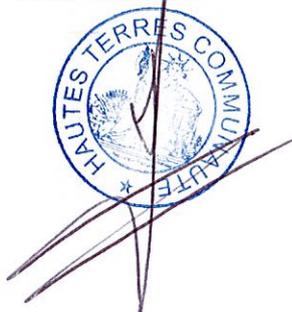
Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le compte rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le compte rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LA PRÉSIDENTE ET LE BUREAU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

DATE-N°	OBJET
N° 2020DPRSDT-35	<p><u>Location</u> : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle informatique dans les Maisons des services de Hautes Terres Communauté avec la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.</p> <p>Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle informatique dans les Maisons des services de Hautes Terres Communauté ; - durée : le 20 février 2020 de 9h à 17h ; - tarif : 100 € la journée.
N° 2020DPRSDT-36	<p><u>Location</u> : Signature d'un avenant n°3 au bail professionnel de Monsieur ROLLAND pour la jouissance d'un local au sein de la Maison de santé d'Allanche.</p> <p>Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition à titre précaire et révocable d'un bureau à la Cocotte numérique de Murat ; - durée : 1 an à compter du 6 février 2020 ; - réservation permanente des lieux sur demande.
N° 2020DPRSDT-37	<p><u>Location</u> : Signature d'un avenant n°3 au bail professionnel de Monsieur ROLLAND pour la jouissance d'un local au sein de la Maison de santé d'Allanche. Cet avenant a pour objet de substituer, à compter du 30 juin 2019, Monsieur Philippe ROLLAND à la SCM MEDICEZALLIER qui agira comme preneur au bail.</p>
N° 2020DPRSDT-38	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Signature des avenants n°1 et n°2 au bail emphytéotique administratif conclu avec la SARL 100% Pure Auvergne – « Instants d'Absolu ». L'avenant n°1 acte la substitution de Hautes Terres Communauté à la Communauté de communes du Pays de Murat et l'avenant n°2 intègre les propositions de modifications non financières proposées par le preneur.</p>
N° 2020DPRSDT-39	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer le marché public pour le transport d'enfants vers le centre de loisirs multisites du territoire et dans le cadre des activités du club des jeunes. Le marché est attribué à la SARL Alliance Ambulances du Haut Cantal, à Massiac Ambulances Taxis et à Taxis de la Haute Auvergne pour le transport dans le cadre du centre de loisirs ; et à la SARL Transports SEYT dans le cadre des activités du club des jeunes. Le montant maximum des commandes s'élève à 35 000 € HT par an. L'exécution du marché débute le 24 février 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020.</p>

N°2020DPRSDT-40	<p><u>Location</u> : Décision de signer une convention de mise à disposition d'un local au sein de la Maison de santé de Murat avec Madame Jenny RUESS pour ses activités de Danse Art Thérapie.</p> <p>Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature du bien loué : local à usage d'animation – espace non meublé de 56m² comportant un espace de sanitaires (douche et toilettes) ; - durée : 1 an à compter du 15 février 2020 ; - tarif de location : 7 €/heure correspondant aux charges d'eau, d'électricité, de chauffage et d'entretien des surfaces. La facturation interviendra les 30 avril ; 30 août ; 30 novembre et à la fin du contrat ; - réservations préalables à faire.
N°2020DPRSDT-41	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision d'acquiescer à l'euro symbolique, des terrains nus situés à proximité de l'ancienne décharge au lieu-dit « Foufouilloux » sur les communes de Virargues et Murat. Les droits, frais et taxes seront à la charge exclusive de Hautes Terres Communauté.</p>
N°2020DPRSDT-42	<p><u>Marchés publics</u> : Signature d'un avenant lot n°1 marché de travaux pour l'aménagement du parc d'activités économiques de Neussargues en Pinatelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature des travaux : terrassement et réseaux création de la pépinière d'entreprises intégrée à une des plates-formes de la ZAC ; - marché avant avenant n°1 : 469 125.50 € HT ; - avenant n°1 : + 53 482.84 € HT ; - nouveau montant du marché : 522 608.34 € HT, soit une augmentation de 11.40%.
N°2020DPRSDT-43	<p><u>Régies</u> : Modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes pour le club des jeunes SPOT. A compter du 1^{er} janvier 2020, la régie de recettes pour le club des jeunes SPOT de Massiac est rattachée au budget annexe « enfance et jeunesse ».</p>
N°2020DPRSDT-44	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer le marché public pour les travaux de restauration du petit patrimoine phase n°1. Ces travaux dont la valeur estimée s'élève à 120 000 € HT portent sur les dix ouvrages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune d'Auriac-l'Église : Four de Chavagnac ; • Commune de Celoux : Muret au bourg ; • Commune de La Chapelle d'Alagnon : Toiture de l'ancien presbytère ; • Commune de La Chapelle Laurent : Chapelle route de Lapèze • Commune de Marcenat : Maison du jardinier du Parc du d'Aubijou ; • Commune de Neussargues en Pinatelle (Sainte-Anastasie) : amont et muret ; • Commune de Peyrusse : fontaine d'Auliadet ; • Commune de Vézère : travail à ferrer de Moudet ; • Commune de Virargues : travail à ferrer de Virargues.
N°2020DPRSDT-45	<p><u>Location</u> : Décision de signer une convention de mise à disposition de multimédia du 3^{ème} étage de Hautes Terres Communauté avec GIE A représenté par Madame Trinidad LACABE, formatrice, et ayant son social à Murat.</p> <p>Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : le jeudi 12 mars 2020 de 14h à 17h30 ;

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le
ID : 015-200066637-20200724-2020CC-61-DE

N°2020DPRSDT-46	<p>- conditions financières : 50€ la demi-journée ou 100 € la journée.</p> <p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer un marché public de fournitures et services pour l'achat d'équipements informatiques et audiovisuels. La valeur des fournitures et services est évaluée à 120 000 € HT maximum.</p>
N°2020DPRSDT-47	<p><u>Environnement</u> : Décision de signer une convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec Certinergy. Cette convention précise les modalités de cession de droits CEE détenus par Hautes Terres Communauté au profit de Certinergy et le versement de primes CEE par Certinergy au profit de Hautes Terres Communauté.</p>
N°2020DPRSDT-48	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de signer une convention avec le SIGAL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration du schéma directeur de gestion du site espace naturel sensible du lac du Pêcher qui sera signé avec le Conseil Départemental.</p> <p>Cette convention prévoit les missions qui seront assurées par le SIGAL. Le coût de cette mission ne devra pas dépasser les 25 jours de travail identifiés pour un montant financier de 7 500 € TTC.</p>
N°2020DPRSDT-49	<p><u>Autres contrats</u> : Décision de signer l'avenant n°1 au contrat de maintenance des copieurs avec la société TOSHIBA. Cet avenant vise à adapter le contrat de maintenance à l'utilisation des copieurs par Hautes Terres Communauté.</p>
N°2020DPRSDT-50	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer et de conclure un marché de fournitures et services d'un montant de 45 891.82 € HT avec la société CAMPING-CAR PARK située à Pornic afin d'équiper une aire de camping-car fermée à Dienne comportant 20 places.</p>
N°2020DPRSDT-51	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Décision de conclure et signer des conventions tripartites entre Hautes Terres Communauté, Hautes Terres Tourisme et les communes de Neussargues en Pinatelle et Allanche concernant les équipements sur l'itinéraire de la Grande Traversée du Massif central à VTT (station de lavage et de gonflage pour vélo et 5 bornes de recharge pour les VTT à assistance électrique). Ces conventions sont signées à titre gracieux par les parties. Elles s'appliquent à compter du 20 septembre 2019 pour une durée de 5 ans. Elles ont pour objet la mise à disposition par les communes citées ci-dessus d'emplacements situés sur le domaine public communal afin que Hautes Terres Communauté puisse réaliser les travaux de pose et de raccordement des équipements ; et de confier la gestion des équipements à Hautes Terres Tourisme.</p>
N°2020DPRSDT-52	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition d'une partie de terrain pour l'aménagement d'une piste d'entraînement Trail au stade de la Croix Jolie avec la commune de Murat. Cette convention est signée à titre gracieux entre les parties pour une durée de 15 ans à compter de sa signature. La commune de Murat réalisera l'entretien régulier de la piste nécessaire à son bon fonctionnement.</p>
N°2020DPRSDT-53	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Décision de conclure et de signer une convention pour la gestion de l'aire de camping-car fermée à Dienne avec la commune de Dienne et la société CAMPING-CAR PARK.</p> <p>Les conditions principales de cette convention tripartite sont les suivantes :</p>

	<p>- la commune de Dienne se voit confier les missions de gestion, d'entretien, de sécurisation, de paiement des charges courantes. Les équipements sont confiés à la commune à titre gracieux.</p> <p>- la société CAMPING-CAR PARK doit assurer la gestion commerciale de l'aire d'étape. Cette mission fait l'objet d'une tarification.</p> <p>La convention prend effet à compter de la date de réception des travaux pour une durée de 5 ans, renouvelable pour 3 ans.</p>									
N°2020DPRSDT-54	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Décision de conclure et de signer une convention avec la commune de Dienne pour la mise à disposition d'un terrain sis Le Puech lui appartenant, viabilisé et terrassé par ses soins, pour l'aménagement d'une aire de camping-car fermée. Hautes Terres Communauté prend en charge l'achat et l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement de cette aire de camping-car fermée. La convention est signée à titre gracieux entre les parties, à compter de la date d'ouverture du chantier et ce pour une durée de 5 ans, renouvelable pour 3 ans.</p>									
	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer le marché de prestations de services d'assurance dommages-ouvrage comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Attributaire</th> <th>Montant de la garantie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot n°1 : Réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services - 15 500 Massiac</td> <td>GROUPAMA d'OC, sise 13 boulevard de la République 12 000 RODEZ</td> <td>9 330,75 € TTC (formule complète)</td> </tr> <tr> <td>Lot n°2 : Création d'un projet d'immobilier d'entreprises - 15500 Massiac</td> <td>SMA BTP, sise 10 rue Mairmontel - CS 30011 63037 CLERMONT-FERRAND</td> <td>9 543,89 € TTC (formule complète)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces contrats d'assurance prennent effet à compter du commencement des travaux pour se terminer 10 ans après la réception des travaux.</p>	Lots	Attributaire	Montant de la garantie	Lot n°1 : Réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services - 15 500 Massiac	GROUPAMA d'OC, sise 13 boulevard de la République 12 000 RODEZ	9 330,75 € TTC (formule complète)	Lot n°2 : Création d'un projet d'immobilier d'entreprises - 15500 Massiac	SMA BTP, sise 10 rue Mairmontel - CS 30011 63037 CLERMONT-FERRAND	9 543,89 € TTC (formule complète)
Lots	Attributaire	Montant de la garantie								
Lot n°1 : Réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services - 15 500 Massiac	GROUPAMA d'OC, sise 13 boulevard de la République 12 000 RODEZ	9 330,75 € TTC (formule complète)								
Lot n°2 : Création d'un projet d'immobilier d'entreprises - 15500 Massiac	SMA BTP, sise 10 rue Mairmontel - CS 30011 63037 CLERMONT-FERRAND	9 543,89 € TTC (formule complète)								
N°2020DPRSDT-56	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer un marché public de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des déchetteries intercommunales de Neussargues en Pinatelle et Massiac. La maîtrise d'œuvre se verra confier les missions suivantes : DIAG, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOP. Le marché comprendra une tranche ferme et deux tranches optionnelles crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.</p>									
N°2020DPRSDT-57	<p><u>Divers</u> : Décision de reporter les loyers et les charges des mois d'avril afin de soutenir l'activité économique, touristique et les professionnels sants présents sur le territoire.</p> <p>Pour les locataires payant mensuellement, les loyers d'avril et mai étalés sur 7 mois, de juin à décembre 2020.</p> <p>Pour les locataires payant trimestriellement, l'échéance du 2^{ème} trimestre reportée à 50% sur le 3^{ème} trimestre et à 50% sur le quatrième trimestre.</p>									
N°2020DPRSDT-58	<p><u>Actes de gestion du domaine public</u> : Décision de signer des conventions partenariats tripartites pour l'organisation d'un Accueil de Loisirs Hébergement (ALSH) durant les vacances de printemps 2020.</p> <p>Trois conventions de partenariat seront signées avec la FAL et communes qui accueillent un ALSH sur leur territoire : Allanche, Murat e</p>									



N°2020DPRSDT-59	<p>Massiac. Ces conventions sont conclues à titre gracieux et fixent les modalités d'organisation de l'ALSH pour les vacances de printemps en termes de mise à disposition de personnel communal et intercommunal et de mise à disposition des locaux. L'utilisation des locaux communaux s'effectuera dans le respect des mesures barrières et des gestes d'hygiène fixés par le Gouvernement pour la période de crise sanitaire selon un protocole annexé aux conventions.</p> <p><u>Marchés publics</u> : Décision de lancer un accord-cadre de travaux pour la réalisation de dalles béton sous les bacs de collecte des déchets. Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Le montant maximum des commandes est fixé à 60 000 € HT sur une durée de 4 ans. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRSDT-60	<p><u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition avec le GAEC BEAUFORT situé à Vieillespesse pour l'autoriser à occuper une parcelle de 1 910m² située sur la zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain et appartenant au domaine privé de Hautes Terres Communauté dans l'attente d'une cession. Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 3 mois à compter du 15 avril 2020.</p>
N°2020DPRSDT-61	<p><u>Subventions</u> : Décision de signer une convention d'adhésion au dispositif « Promeneurs du Net Cantal » avec la Fédération départementale des centres sociaux et socioculturels du Cantal et d'adhérer à la « Charte des Promeneurs du Net cantal ». Ces dernières entreront en vigueur à compter de la date de signature et seront renouvelées chaque année à la date anniversaire par tacite reconduction. Ce dispositif vise à mettre en place une présence éducative sur internet afin de permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse, d'exploiter au mieux les potentialités offertes par internet, tout en minimisant les risques. Hautes Terres Communauté percevra une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2020, à l'évaluation du projet. Aymeric MARTEAU, coordinateur enfance jeunesse, assurera les missions de Promeneur du Net.</p>
N°2020DPRSDT-62	<p><u>Divers</u> : Décision de conclure et signer une convention d'adhésion des partenaires au dispositif du chèque activités PASS'CANTAL saison 2020-2021 avec le Conseil Départemental du Cantal. Cette dernière entrera en vigueur à compter de la date de signature jusqu'au 14 juin 2021. Hautes Terres Communauté n'acceptera les chèques que pour les activités suivantes : Club des Jeunes SPOT, Médiathèque Intercommunale, École de musique intercommunale et FABLAB.</p>
N°2020DPRSDT-63	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et de signer le contrat de cession proposé par l'association « C'est Pas Des Manières » pour l'organisation d'un spectacle « Vidala-Cantando Al Sol » à la Halle de Murat et pour des rencontres musicales et des conférences sur le territoire durant les mois d'avril et mai 2020. Décision de conclure et de signer la proposition d'avenant au contrat de cession afin de repousser les dates de représentation à fin 2020 en raison de la crise sanitaire. Hautes Terres Communauté prend à sa charge l'intégralité des frais liés au contrat de cession et signe le devis de 3 807 € TTC. La commune de Murat financera les frais de transport, les frais SACEM et les frais liés aux actions se déroulant à la Halle de Murat.</p>

N°2020DPRSDT-64	<p><u>Culture</u> : Décision de conclure et de signer un contrat de cession des droits d'exploitation de spectacle avec « Sophieane TOUR » pour l'organisation du spectacle « PEYO ». Le montant de la cession s'élève à 1 688 € TTC. Hautes Terres Communauté prendra également en charge les frais relatifs à l'accueil soit 8 repas.</p>
N°2020DPRSDT-65	<p><u>Divers</u> : Décision de signer un devis d'un montant de 3 200 € HT avec le cabinet Qualité Hygiène Sécurité Environnement Concept situé à Saint-Flour, pour un accompagnement à la mise en place du Plan de Reprise d'Activités intégrant les mesures de structuration et d'organisation de l'accueil du personnel, des usagers à compter du 11 mai 2020.</p>
N°2020DPRSDT-66	<p><u>Locations</u> : Décision de signer une convention de mise à disposition d'un bureau au sein de la Maison de santé de Neussargues en Pinatelle avec Madame POURCHET, réflexologue demeurant à Aurillac. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée de 1an avec reconduction tacite ; - réservation obligatoire des lieux ; - paiement d'une redevance selon la fréquentation mensuelle : <ul style="list-style-type: none"> • entre 1 et 4 locations : 25 € TTC la journée / 21 € TTC la demi-journée • au-delà de 4 locations : 20 € TTC la journée / 17 € TTC la demi-journée.
N°2020DPRSDT-67	<p><u>Marchés publics</u> : Signature d'un avenant n°2 lot n°1 marché de travaux pour l'aménagement du parc d'activités économiques de Neussargues en Pinatelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature des travaux : extension des réseaux d'eaux usées ; - marché avant avenant n°2 : 522 608.34 € HT ; - avenant n°2 : + 16 483.75 € HT ; <p>nouveau montant du marché : 539 092.09 € HT, soit une augmentation totale de 14.91%.</p>
N°2020DPRSDT-69	<p><u>Autres catégories de personnel</u> : Décision de signer une convention avec Hautes Terres Tourisme pour la mise à disposition de Monsieur Bastien BECHON en tant qu'adjoint technique, pour une durée de 3 jours, renouvelable, à compter du 13 mai 2020. La rémunération est versée par Hautes Terres Tourisme puis remboursée par Hautes Terres Communauté sur la base du montant brut chargé rémunéré et de 21 heures travaillées.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-70	<p><u>Autres actes réglementaires</u> : Décision de modifier ou compléter le règlement intérieur des Maisons de services de Hautes Terres Communauté, de faire provisoire, pour des raisons sanitaires et afin d'assurer la sécurité des usagers et des usagers.</p> <p>Les modifications apportées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouverture de la Maison des services de Murat sur rendez-vous les usagers au préalable par téléphone ; - la Maison des services de Neussargues reste fermée ; - la connexion wifi est limitée à 15 minutes et nécessite la prise rendez-vous au préalable ; - l'usager doit porter un masque, respecter les « gestes barrières » et respecter les instructions de l'agent d'accueil et la limitation du nombre de personnes reçues dans les Maisons des services ;

	<p>- la salle multimédia n'est pas accessible au public ni aux formations ; les seuls services à disposition sont les photocopies, scan, fax et impressions selon les tarifs en vigueur. L'utilisateur est tenu de vérifier, avant son départ de la structure, que tous ses documents originaux lui ont été rendus. L'agent ne pourra être tenu responsable d'une perte. Les Maisons des services ne conservent aucune donnée ayant été fournie par l'utilisateur pour la prestation reçue.</p> <p><u>Autres catégories de personnel</u> : Décision de recourir aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente décision.</p> <p>La présente décision établie pour 3 ans renouvelables, concerne le secteur d'activité travaux en extérieur du service randonnée de la collectivité. Les travaux sur lesquels porte la décision, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux ont été annexés à la présente décision qui sera transmise aux membres du CHSCT pour information ainsi qu'à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent.</p> <p><u>Autres catégories de personnel</u> : Décision de signer une convention de stage avec le lycée agricole Louis Mallet sis à Saint-Flour pour l'accueil de Mathis BARRIOL. Cette convention a une durée de 8 semaines à compter du 2 juin 2020. Le stagiaire réalisera 35 heures de travail hebdomadaires. Il s'agit d'un stage non gratifié.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-71	
N°2020DPRSDT-étaturgence-72	
N°2020DPRSDT-étaturgence-73	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'adhérer au groupement de commandes et de signer la convention correspondante, en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture et à la pose de bornes de recharge de vélos à assistance électrique, de bornes de réparation de vélos et de racks à vélos pour développer la pratique du vélo à assistance électrique dans le Cantal. Par le biais de ce groupement de commandes, 6 bornes de recharge pour VTT à assistance électrique seront acquises permettant de stationner le vélo, de l'attacher et de recharger tout type de batterie.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-74	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'attribuer le lot 12 « aménagements extérieurs et VRD » du marché pour la création d'un immobilier d'entreprises à Massiac, à l'entreprise CYMARO pour un montant de 124 174,15 € HT. La variante n°4 « clôture et portail remplissage tôle » n'est pas retenue. Les dépenses liées à ces prestations seront inscrites au budget primitif 2020.</p> <p><u>Marchés publics</u> : Décision de signer un protocole d'accord avec la société Transports en commun SEYT pour la réalisation de prestations de transport relatives au lot n°2 : Lavignerie vers Pont de la Gazelle (crise sanitaire COVID-19). Les montants sont fixés d'un commun accord à hauteur de 5.891 € HT par kilomètre parcouru pour la période allant du 18 mai au 29 mai 2020 ; et de 2.97 € HT pour la période allant du 02 juin au juillet 2020, soit un montant de 72,46 € HT par jour de fonctionnement.</p>

N°2020DPRSDT-étaturgence-76	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'approuver la convention de participation financière de Hautes Terres Communauté au « Fonds Région Unie » à intervenir avec la Région AURA. Ce fonds est composé de l'aide n°1 « Tourisme / Hôtellerie / Restauration » et de l'aide n°2 « Microentreprises et associations » à hauteur de 2 € par habitant et par aide dans le cadre de son plan d'urgence économique. Les crédits nécessaires au versement de ces aides seront inscrits au budget primitif 2020 en section d'investissement.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-77	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de mettre en place une attribution d'aides financières pour les Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente sur le territoire de Hautes Terres Communauté.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-78bis	<p><u>Subventions</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 884,17 € à Monsieur Alexis DHAENENS, restaurant « La Cocotte » situé à Marcenat, pour son projet de rénovation des vitrines et huisseries, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Le plan de financement approuvé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dépenses éligibles</u> : 18 841,69 € HT - <u>Aides publiques</u> : 30 % <ul style="list-style-type: none"> • Région – 20 % : 3 768,34 € • Hautes Terres Communauté – 10 % : 1 884,17 € <p>Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-79bis	<p><u>Subventions</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant de 3 146,40 € à Madame Agnès POUDEROUX pour l'aménagement d'un nouveau salon de Coiffure à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Le plan de financement approuvé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dépenses éligibles</u> : 31 464,00 € HT - <u>Aides publiques</u> : 30 % <ul style="list-style-type: none"> • Région – 20 % : 6 292,80 € • Hautes Terres Communauté – 10 % : 3 146,40 € <p>Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRSDT-étaturgence-80	<p><u>Subventions</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 162,90 € à Monsieur Dominique VEDRINES, boulangerie-pâtisserie Macaron Massiacois » situé à Massiac, pour son projet de création et mise en place d'enseignes, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Le plan de financement approuvé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dépenses éligibles</u> : 11 629,00 € HT - <u>Aides publiques</u> : 30 % <ul style="list-style-type: none"> • Région – 20 % : 2 325,80 € • Hautes Terres Communauté – 10 % : 1 162,90 € <p>Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.</p>



N°2020DPRS-DT-étaturgence-81	<p><u>Subventions</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant de 5 000,00 € à Madame Hélène RAVOUX, épicerie « Bio Délices » située à Murat, pour son projet de création d'activité, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Le plan de financement approuvé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dépenses éligibles</u> : 50 000,00 € HT - <u>Aides publiques</u> : 30 % <ul style="list-style-type: none"> • Région – 20 % : 10 000,00 € • Hautes Terres Communauté – 10 % : 5 000,00 € <p>Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRS-DT-étaturgence-82	<p><u>Subventions</u> : Décision d'attribuer une aide financière d'un montant de 5 000,00 € à Monsieur Jean-François CHABRIER pour son projet de création d'un garage à Allanche, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Le plan de financement approuvé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dépenses éligibles</u> : 50 000,00 € HT - <u>Aides publiques</u> : 30 % <ul style="list-style-type: none"> • Région – 20 % : 10 000,00 € • Hautes Terres Communauté – 10 % : 5 000,00 € <p>Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRS-DT-étaturgence-83	<p><u>Transports</u> : Décision de signer une convention avec la Région AURA de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport scolaire pour les élèves de la section sportive « Raid multisports de nature » du collège d'Allanche pour 2020-2023. La convention fixe les modalités concernant les prestations confiées à Hautes Terres Communauté, le financement, le suivi du service ainsi que la durée. Les crédits seront inscrits au budget chaque année durant la durée de la convention.</p>
N°2020DPRS-DT-étaturgence-84	<p><u>Régime indemnitaires</u> : Décision d'octroyer une prime exceptionnelle COVID-19 dans l'établissement afin de valoriser un « surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics. Les modalités de versement, les bénéficiaires ainsi que le montant de la prime sont fixés par arrêté. Le montant alloué à chacun est individualisé et varie en fonction de l'implication, du temps consacré, de l'importance de la mission et de son exposition. Les dépenses liées à ces prestations sont prévues au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRS-DT-étaturgence-85	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision d'approuver le programme d'actions du Plan local d'urgence en faveur de l'Est Cantal. Ce plan prévoit la création d'un fonds local de solidarité Café / Hôtellerie / Restauration visant à allouer des aides directes communautaires aux structures bénéficiaires pour une enveloppe de 63 750 €. Un montant forfaitaire de 750 € sera attribué par entreprise éligible dans la limite de l'enveloppe de 63 750 € après transmission d'un dossier complet conformément aux dispositions du règlement d'aide. La décision approuve le règlement d'attribution des aides</p>

N°2020DPRS-DT-étaturgence-86	<p>communautaires de ce fonds local et la signature de la convention. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 en section d'investissement.</p> <p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer deux avenants dans le cadre du marché public pour la mise en place d'équipements pour l'activité canyoning :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenant 1 : LOT 04 « Vente de mobilier en bois » : suppression de trois mobiliers en bois ; montant : - 1 582,95 € HT → nouveau montant du marché : 861,05 € HT. - Avenant 1 : LOT 05 « Infographie, impression sur panneaux » : suppression de prestations d'impression sur alupanel ; montant : - 845 € HT → nouveau montant du marché : 535 € HT.
N°2020DPRS-DT-étaturgence-87	<p><u>Autres actes réglementaires</u> : Décision de modifier le règlement intérieur des Maisons de services dans le cadre de l'urgence sanitaire à compter du 16 juin 2020 jusqu'à nouvel ordre.</p>
N°2020DPRS-DT-88	<p><u>Location</u> : Décision de signer un avenant n°4 au bail professionnel de Monsieur ROLLAND à la Maison de santé d'Allanche. L'avenant a pour objet de substituer à compter, du 04 juin 2020, la SELARL DR Philippe ROLLAND à Monsieur Philippe ROLLAND qui agira comme repreneur au bail.</p>
N°2020DPRS-DT-89	<p><u>Aliénations</u> : Décision de céder la parcelle n°45p – Section ZV au lieu-dit Gour de Las Fennes de la commune de Saint-Mary le Plain, d'une surface de 19,33 ares moyennant le prix de 676,55 € HT aux époux BEAUFORT. Les droits, frais et taxes demeurent à la charge exclusive des acquéreurs.</p>
N°2020DPRS-DT-90	<p><u>Transports</u> : Décision de signer une convention d'aide au financement du transport des élèves avec le Collège Maurice Peschaud d'Allanche et le Conseil Départemental du Cantal pour l'année scolaire 2019-2020. Le montant de la subvention, au bénéfice de Hautes Terres Communauté, est de 14 057,00 €. Les recettes sont prévues au budget primitif 2020.</p>
N°2020DPRS-DT-91	<p><u>Transports</u> : Décision de signer une convention d'aide au financement du transport des élèves inscrits à la section sportive du collège Maurice Peschaud avec la commune pour l'année scolaire 2020-2021. La convention détermine les modalités de financement pour l'année 2020-2021 et reste à charge pour Hautes Terres Communauté à hauteur de 50% du service plafonné à 19 000 €. L'autre partie du financement devr être assurée par la commune et le Département ou à défaut la commune. La mise en œuvre opérationnelle de ce service de navettes peut être sous réserve d'une décision de la commune favorable à la co-signature de la convention, à savoir la communication aux familles et la préparation du lancement du marché public.</p>
N°2020DPRS-DT-étaturgence-92	<p><u>Emprunts</u> : Décision d'ouvrir une ligne de trésorerie de 3 000 000 € au titre de la Caisse d'Épargne destinée à faire face aux besoins ponctuels de trésorerie. Les intérêts et frais de commission en seront tenus compte dans le budget primitif 2020.</p>

N°2020DPRSDT- étaturgence-93	<p>Emprunts : Décision de signer un contrat de prêt d'un montant de 250 000 € à taux fixe de 1,15 % et amortissement constant avec la Caisse d'Épargne pour les travaux de changement de filtres du réseau de chaleur bois de Murat. Cet emprunt sera tenu compte dans le budget annexe réseau de chaleur bois de Murat en cours.</p>
N°2020DPRSDT- étaturgence-94	<p>Décisions budgétaires : Décision d'approuver le versement d'une dotation de fonctionnement à l'office de tourisme intercommunal au titre du second trimestre 2020 d'un montant de 87 500 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 et le versement de cette dotation sera régularisé par délibération.</p>
N°2020DPRSDT-95	<p>Location : Décision de conclure et signer un protocole d'accord avec la société GOUZE afin de convenir d'un paiement unique de loyers durant la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020, soit la somme de 17 274,18 € HT, soit 20 729,03 € TTC. Cette somme sera appelée via l'émission d'un titre. Une remise sur les loyers des mois de mai et juin 2020, soit 5 031,12 € HT, soit 6 037,35 € TTC sera accordée. À défaut de la réalisation de la vente avant le 20 juillet, les clauses du bail commercial s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2020.</p>
N°2020DPRSDT-96	<p>Location : Décision de conclure et signer un protocole d'accord avec la scierie CHALBOS afin de proposer une remise de 50% des loyers pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 au titre des troubles occasionnés par les infiltrations. Le montant du loyer s'élèvera donc, pour cette période, à 413,14 € HT, soit 495,77 € TTC.</p>
N°2020DPRSDT- étaturgence-97	<p>Autres contrats : Décision de conclure et signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec Hautes Terres Tourisme visant à prolonger la durée de la convention de 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2020. Cette période de prolongation permettra d'établir la nouvelle convention d'objectifs. La convention pourra être renouvelée expressément pour une durée de deux mois et fera l'objet d'un avenant.</p>
N°2020DPRSDT-98	<p>Autres actes de gestion du domaine privé : Décision de conclure et signer une nouvelle convention de mise à disposition de la parcelle A0501, sise ZAC du Martinet 15 300 MURAT, avec Madame Céline BURGAUD. Ladite convention présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de pâturage uniquement, - Durée de 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2020 à titre précaire et révoquable, - Renouvellement une fois pour une durée similaire, - Consentie à titre gracieux.
N°2020DPRSDT- étaturgence-99	<p>Ciôtures et mesures de sécurité à la charge de l'occupant.</p> <p>Subventions : Décision de valider le dépôt de candidature de Hautes Terres Communauté à l'appel à projet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne intitulé « Développement de filières agricoles de valorisation de productions favorables pour l'eau ». Une action portera sur la valorisation de productions favorables pour l'eau d'un montant de 40 600 € HT selon 4 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : une pré-étude « filière » et voyages d'études - Phase 2 : une étude « filière » proposition de cahier des charges

N°2020DPRSDT-100	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 3 : expérimentation de la commercialisation - Phase 4 : suivi – évaluation. <p>Il est décidé de signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 et d'engager les démarches d'engagement des dépenses en cas d'approbation de la candidature.</p> <p>Autres actes de gestion du domaine public : Décision de conclure et signer trois conventions de partenariat avec la FAL et les trois communes accueillant sur leur territoire un ALSH, soit Allanche, Murat et Massiac. Ces conventions fixent les modalités d'organisation de l'ALSH pour les vacances d'été en termes de mise à disposition de personnel intercommunal et de mise à disposition des locaux. Ces conventions sont conclues à compter du 04 juillet jusqu'au 21 août 2020 inclus, à titre gracieux. L'utilisation des locaux communaux s'effectuera dans le respect des mesures barrières et des gestes d'hygiène fixés par le Gouvernement selon un protocole.</p>
N°2020DPRSDT- étaturgence-101	<p>Marchés publics : Décision de conclure et signer l'avenant n°1 relatif au marché de travaux pour la construction d'une maison du tourisme et des services à Allanche portant sur le lot n°7 « cloisons sèches – isolation – peintures » suite à une modification des plans d'exécution.</p> <p>Montant de l'avenant n°1 : + 6 298,17 € HT → nouveau montant du marché : 173 768,53 € HT.</p>
N°2020DPRSDT-102	<p>Actes spéciaux et divers : Décision de conclure et signer la convention de partenariat avec l'Association CACIAURA et la Commune de la Chapelle-Laurent afin d'organiser un chantier de jeunes pour la rénovation d'un muret. La convention fixe les modalités d'organisation du chantier de jeunes et notamment les modalités financières, matérielles, et les engagements réciproques des parties prenantes à la convention. Les conventions sont conclues à compter du 08 juillet jusqu'au 23 juillet 2020 inclus.</p> <p>Une subvention de 3 700 € sera versée à l'Association CACIAURA afin de garantir l'équilibre du budget en vue de la réalisation du chantier.</p>
N°2020DPRSDT-103	<p>Location : Décision de conclure et signer une convention d'usage annuel avec Madame Claire EDEY, résidant 3 boulevard Beaumarchais 75 004 Paris 12^e arrondissement. Les conditions principales sont les suivantes : mise à disposition précaire et révoquable d'un bureau à la Cocotte numérique de Murat pour un an à compter du 06 juillet 2020 – réservation permanente de deux sur demandé.</p>
N°2020DPRSDT-104	<p>Marchés publics : Décision de lancer un marché public de type accord mono-attributaire à bons de commande alloti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot n°1 : Le Lioran, La Chapelle d'Alagnon et Chalmargues collège d'Allanche ; - Lot n°2 : Lavigerie – Pont de la Gazelle. <p>Ce marché sera conclu pour l'année scolaire 2020 – 2021 et renouvelé pour un an. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.</p>

N°2020DPRSDT-105	<u>Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société Faurie Cantal « Renault Trucks » pour la maintenance du véhicule immatriculé DZ-275-RY pour un montant de 6 542,98 € HT.
N°2020DPRSDT-106	<u>Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis avec la société Faurie Cantal « Renault Trucks » pour la maintenance du véhicule immatriculé DS-550-XK pour un montant de 4 073,32 € HT.

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DATE-N°	OBJET
N° 2020BC-11	Adoption du relevé des décisions du Bureau du 24 janvier 2020
N° 2020BC-12	Marché de travaux pour la création d'un immobilier d'entreprises à Massiac : déclaration sans suite du lot 12
N° 2020BC-13	Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac – Lot 16
N°2020BC-14	Adoption du relevé des décisions du Bureau du 14 février 2020
N°2020BC-15	Création de la Maison des services et du tourisme à Allanche : validation du plan de financement et sollicitation de la subvention du Conseil Départemental du Cantal (Contrat Cantal Développement)
N°2020BC-16	Création de la Maison des services de Massiac – Réhabilitation d'un bâtiment existant : validation du plan de financement et sollicitation de la subvention LEADER
N°2020BC-17	Création de la Maison des services de Massiac – Réhabilitation d'un bâtiment existant : validation u plan de financement et sollicitation des subventions LEADER et Conseil Départemental du Cantal (Contrat Cantal Développement)
N°2020BC-18	Habitat saisonnier : convention pour le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de Hautes Terres Communauté et la commune de Laveissière
N°2020BC-19	Attribution du marché pour la création d'un projet d'immobilier d'entreprises à Massiac.
N°2020BC-20	Équipement des aires de camping-car fermées : validation des conventions cadres.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUBE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président

Vu Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0680 en date du 9 juin 2020, portant approbation des statuts de Hautes Terres Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-CC-55 en date du 15 juillet 2020, portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2020-CC-56, en date du 15 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents ;

Vu la délibération n°2020-CC-54, en date du 15 juillet portant élection du Président de la communauté de communes ;

Considérant que le Président, les Vice-présidents ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- « du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

Considérant que dans l'attente d'une réflexion sur les attributions pouvant être confiées au Bureau, il est proposé d'adopter des délégations d'attributions au Président afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services de Hautes Terres Communauté ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE CHARGER** Monsieur le Président par délégation, d'effectuer les opérations listées dans l'annexe jointe à la présente ;
- **DE RAPPELER QUE**, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ANNEXE – DELIBERATION N°2020CC-62 PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT**

Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le



Domaines	Attributions déléguées au profit du Président
Gestion patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € HT ; - Déposer des permis de construire et déclarations préalables de travaux pour le compte et sur les propriétés de Hautes Terres Communauté, ainsi que des autorisations de travaux, permis d'aménager et permis de démolir ; - Réaliser toute acquisition, cession ou échange immobilière lorsqu'elle se fait à titre gratuit, à l'euro symbolique, ou dont le montant sa valeur vénale est inférieure ou égale à 20 000 € HT, hors frais d'acte et de procédure et approuver les conditions de rémunérations des intermédiaires ; - Fixer les conditions tarifaires et conclure en qualité de bailleur ou de preneur, toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé et les avenants correspondants dont le montant annuel des loyers et charges est compris entre 0 € et 10 000 € HT par an ; - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
Marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre toute décision concernant le lancement, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement : <ul style="list-style-type: none"> • des marchés publics, des accords-cadres et des marchés subséquents <u>de travaux</u> dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 200 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % ; • des marchés publics, des accords-cadres et marchés subséquents <u>de fournitures et services et prestations intellectuelles</u> dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 150 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % ; - Prendre toute décision concernant la notification des bons de commandes découlant des accords-cadres ; - Prendre toute décision concernant la recevabilité des candidatures, la conformité des offres, l'abandon des procédures, pour toutes les offres dont le montant est inférieur aux seuils visés ci-dessus ;
Conventions	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des contrats de cession avec les compagnies d'artistes et contrats de co-production dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget ; - Autoriser au nom de Hautes Terres Communauté le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ; - Signer les conventions d'objectifs avec les associations et leurs avenants quand les crédits sont prévus au budget ; - Décider des adhésions et renouvellements à un autre organisme non établissement public et procéder le cas échéant aux versements des cotisations lorsque les crédits sont ouverts au budget ;

	<p>- Prendre toutes les décisions concernant la passation, le renouvellement des conventions de gestion, de partenariat avec des personnes publiques ou privées et leurs avenants, dont le montant financier est inférieur ou égal à 40 000 € HT par an ;</p> <p>- Prendre toutes les décisions concernant la tarification, la passation, la signature, l'exécution, et le renouvellement des conventions de mise à disposition de biens mobiliers communautaires, dont le montant financier est inférieur ou égal à 20 000 € HT par an ;</p>
<p>Finances</p>	<p>- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables (de recettes et d'avances) nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;</p> <p>- Fixer le montant des indemnités de responsabilité à verser aux régisseurs d'avances et de recettes ;</p> <p>- Décider d'allouer des subventions dans la limite des crédits ouverts au budget ;</p> <p>- Autoriser les demandes de subventions au profit de Hautes Terres Communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les opérations inscrites au budget ;</p> <p>- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;</p> <p>- De réaliser l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant inférieur à 1 000 000 € ;</p> <p>- Procéder au remboursement par anticipation total ou partiel de tout emprunt et procéder au règlement des pénalités ;</p> <p>- Prendre toutes décisions relatives à l'assujettissement de services à la TVA ;</p> <p>- Signature des conventions relatives aux moyens de paiement avec les services de la DGFIP ;</p>
<p>Gestion du personnel</p>	<p>- Adopter et modifier les règlements intérieurs des équipements communautaires ;</p> <p>- Conclure les conventions de mise à disposition du personnel et fixer les montants le cas échéant ;</p> <p>- Procéder au recrutement, au renouvellement, et à la signature des documents d'embauche de personnel contractuel (A/B ou C) pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • temps partiel, • congés annuels, • en congés de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, congé de longue durée), • maternité, • congé parental, présence parentale ; <p>Et fixer le niveau de rémunération en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions, de l'expérience professionnelle antérieure ;</p> <p>- Procéder au recrutement, au renouvellement et à la signature des documents d'embauche de personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services ;</p> <p>Et fixer le niveau de rémunération en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions, de l'expérience ;</p>

	<p>- Procéder au recrutement et au renouvellement de dispositions de l'article 3-2 et 3-3 de la loi n°83-634 du</p> <p>Et fixer le niveau de rémunération en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions, de l'expérience ;</p> <p>- Procéder au recrutement de stagiaire et le cas échéant allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes ;</p> <p>- Ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération pour les postes ayant été créé par le conseil communautaire ;</p> <p>- Recourir au dispositif des emplois d'avenir et procéder au recrutement des emplois aidés ;</p> <p>- Procéder aux déclarations d'accident du travail ;</p>
Juridique	<p>- Approbation des protocoles transactionnels en vue du règlement de litiges au sens de l'article 2044 du code civil ;</p> <p>- Mandater avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, en fixer les rémunérations et en régler les frais et honoraires dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 7 000 € HT ;</p> <p>- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;</p> <p>- Engager toutes les actions, y compris les procédures en urgence, dans lesquelles la communauté de communes peut être amenée à ester en justice et ce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • auprès de toutes les juridictions, tant administratives que judiciaires, y compris commerciales et prud'homales ; • tant en première instance, qu'en appel ou en cassation ; • aussi bien en défense qu'en demande ; <p>Y compris en matière de plaintes devant les juridictions pénales, avec ou sans constitution de partie civile.</p> <p>- Accepter ou refuser les indemnisations proposées par les assureurs de Hautes Terres Communauté en application des polices souscrites ;</p>
Gouvernance	<p>- Décider des adhésions et renouvellements à un autre organisme non établissement public et procéder le cas échéant aux versements des cotisations lorsque les crédits sont ouverts au budget ;</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Report de points à l'ordre du jour du Conseil communautaire

Vu Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 à L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5711-1, L. 5721-2, L. 5211-8 et L. 2121-10 ;

Vu la convocation du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020 transmis aux membres par courriel en date du 17 juillet 2020 ;

Vu l'ordre du jour détaillé de la séance et le rapport de présentation transmis aux membres par courriel en date du 20 juillet 2020 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseillers communautaires, il est nécessaire de désigner des représentants dans divers organismes extérieurs ;

Considérant le délai imparti entre le Conseil communautaire d'installation de l'assemblée et le présent Conseil communautaire est insuffisant pour procéder à la désignation de ces représentants dans de bonnes conditions ;

Considérant que le prochain Conseil communautaire aura lieu courant septembre 2020 ;

Considérant que Monsieur le Président propose à l'assemblée d'examiner à une séance ultérieure les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Conseil communautaire :

- Modalités de nomination des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SYTEC ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SIGAL ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du PNRVA ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SMDTEC ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal ;
- Création et nomination des membres de la CLECT ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein des copropriétés ;

- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein des Conseils d'administration des collèges du territoire ;
- Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Murat ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

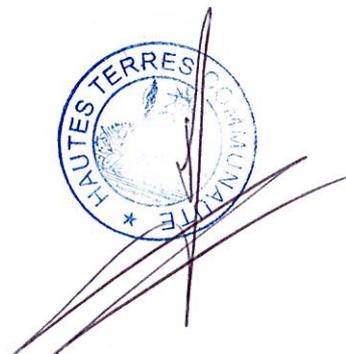
- **DE REPORTER** les ordres du jour mentionnés ci-dessus, portant sur la désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein des organismes extérieurs, au prochain Conseil communautaire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédéric	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2121-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020-CC-09 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-24 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	602 902,34
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	659 080,58
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 261 982,92
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 415 050,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 050 604,60
Besoin de financement F, = D. + E.	364 445,40
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 261 982,92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	364 445,40
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	897 537,52
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget ALSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-12 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-27 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget ALSH comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	351,66
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	351,66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	351,66
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	351,66
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget ALSH de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSÉEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget Chantier d'insertion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-14 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-29 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget Chantier d'insertion comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	127,18
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget chantier d'insertion de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget Déchets ménagers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-10 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-25 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget Déchets ménagers comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	291 599,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 451,34
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	320 050.53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-29 718.67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-4 612.55
Besoin de financement F. = D. + E.	34 331.22
AFFECTATION =C. = G. + H.	320 050.53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	34 331.22
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	285 719.31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget déchets ménagers de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget École de musique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-11 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-26 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget École de musique comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 866,01
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 866.01
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 117.83
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget école de musique de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michèle	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget pôle viande

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-16 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-31 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget pôle viande comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-42 737,37
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-42 737.37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	45 652.44
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-92 363.39
Besoin de financement F. = D. + E.	46 710.95
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-42 737.37

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget pôle viande de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédéric	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget prestations de services aux communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-15 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-30 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget prestations de services aux communes comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 391,36
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 391,36
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-29 426,97
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-12 499,17
Besoin de financement F. = D. + E.	41 926.14
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget prestations de services aux communes de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget réseau de chaleur bois de Murat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-17 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-32 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget réseau de chaleur bois de Murat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 875,07
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	4 100.51
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 225.44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	121 412.11
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	2 225.44
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	2 225.44
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget réseau de chaleur bois de Murat de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget traitement des boues des stations d'épuration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L.2311-5, R.2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-18 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-33 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget traitement des boues des stations d'épuration comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 180,99
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0.00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 180,99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	1 180,99
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 180,99
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget traitement des boues des stations d'épuration de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget mobilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-13 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-28 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget mobilité comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-50,00
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	50,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0,00

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget mobilité de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEBRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget zone d'activités du Colombier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-21 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-36 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget zone d'activités du Colombier comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-379 265.64
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	379 265.64
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

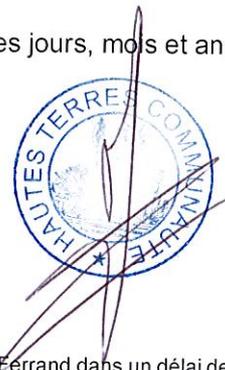
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget zone d'activités du Colombier de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 et suivants, L 2311-5, R 2311-11 ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu le compte de gestion 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-22 en date du 24 février 2020 ;

Vu le compte administratif 2019 approuvé par délibération n°2020 CC-37 en date du 24 février 2020 ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-55 497,69
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	55 497,69
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

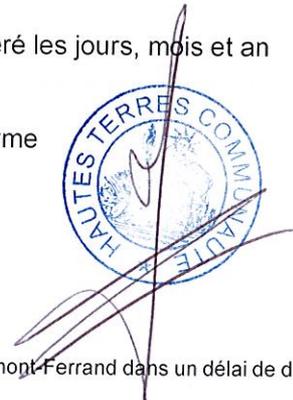
(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget zone d'activités de Saint-Mary-le-Plain de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif principal 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif principal 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 086 644.87 €	7 086 644.87 €
INVESTISSEMENT	12 397 027.65 €	12 397 027.65 €
TOTAL	19 483 672.52 €	19 483 672.52 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 086 644.87 €	7 086 644.87 €
INVESTISSEMENT	12 397 027.65 €	12 397 027.65 €
TOTAL	19 483 672.52 €	19 483 672.52 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Hautes Terres Communauté - 15 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 61
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 52
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	<i>Pouvoir à Michel PORTENEUVE</i>



Hautes Terres Communauté - 15 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

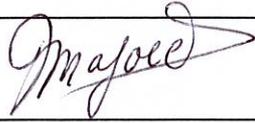
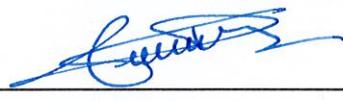
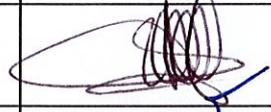
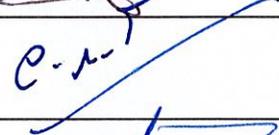
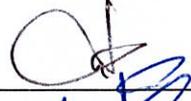
CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

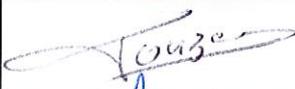
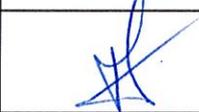
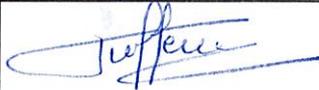
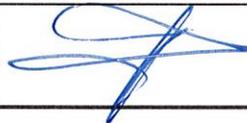
Hautes Terres Communauté - 15 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe <i>Pouvoir à Colette Ponchet-PASEYAN</i>	
SOULIER Christophe	
TEISSEGRE Claire	
TOUZET Josette	
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland <i>Pouvoir à Georges CÉTRE</i>	
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif chantier d'insertion 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif chantier d'insertion 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	256 339.99 €	256 339.99 €
INVESTISSEMENT	169.36 €	169.36 €
TOTAL	256 509.35 €	256 509.35 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif chantier d'insertion 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	256 339.99 €	256 339.99 €
INVESTISSEMENT	169.36 €	169.36 €
TOTAL	256 509.35 €	256 509.35 €

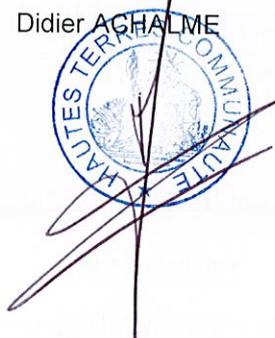
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hauts Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Murat, le 24/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :

57

Nombre de membres présents :

57

Nombre de suffrages exprimés :

57

VOTES : Pour :

57

Contre :

0

Abstention :

0

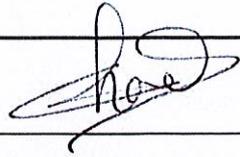
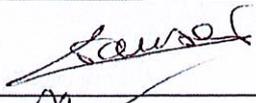
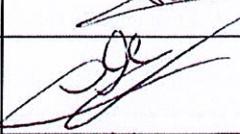
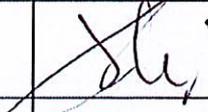
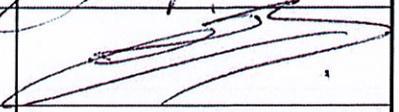
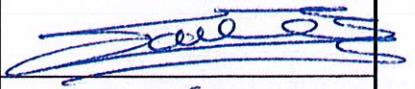
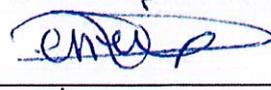
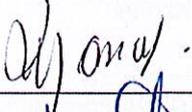
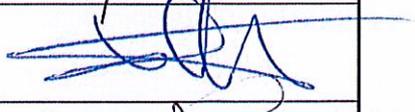
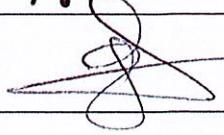
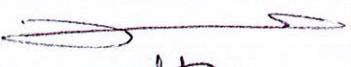
Date de convocation : 17/07/2020

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	Pouvoir à Michel PORTENVEVE

Hautes Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUBE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion

BP 2020

IV - ANNEXES

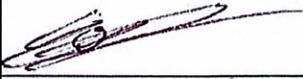
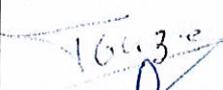
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	 C. Ponchet-Passemard
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Chantier d'insertion		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

ROSSEEL Philippe		
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette ROCHET-ROSSEEL	
SOULIER Christophe		
TEISSEDRE Claire		
TOUZET Josette		
TRONCHE André		
TUFFERY Marie-Claire		
VERDIER Jean-Louis		
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CESTRE	
VIALA Eric		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif déchets ménagers 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif déchets ménagers 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 201 848.87 €	2 201 848.87 €
INVESTISSEMENT	646 492.69 €	646 492.69 €
TOTAL	2 848 341.56 €	2 848 341.56 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif déchets ménagers 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 201 848.87 €	2 201 848.87 €
INVESTISSEMENT	646 492.69 €	646 492.69 €
TOTAL	2 848 341.56 €	2 848 341.56 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hauts Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Murat, le 24.07.2020...

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 47
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	Pausson à Michel PORTENEUVE

Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers

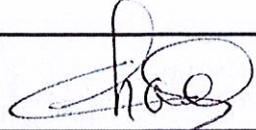
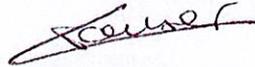
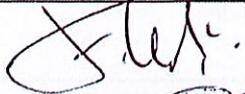
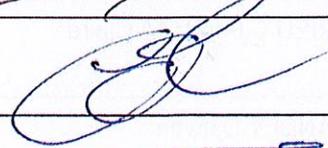
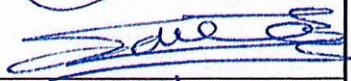
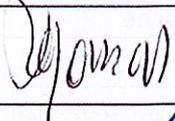
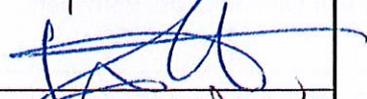
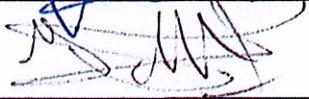
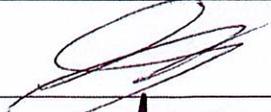
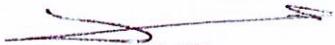
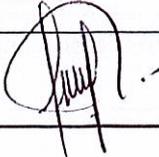
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	

Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers

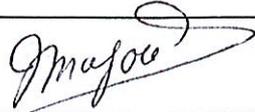
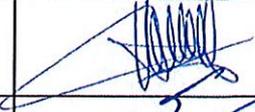
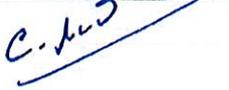
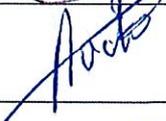
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry Pouvoir à Gilles CHABRIER	
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD	
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Déchets ménagers		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe <i>Pouvoir à Colette BUCHET-PASSEFARI</i>	
SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TOUZET Josette	
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland <i>Pouvoir à Georges CEYRE</i>	
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif école de musique 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif école de musique 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	149 727.59 €	149 727.59 €
INVESTISSEMENT	20 233.93 €	20 233.93 €
TOTAL	169 961.52 €	169 961.52 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif école de musique 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	149 727.59 €	149 727.59 €
INVESTISSEMENT	20 233.93 €	20 233.93 €
TOTAL	169 961.52 €	169 961.52 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 107
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 52
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	Poussin à Michel Porteneuve

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique

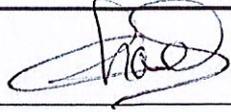
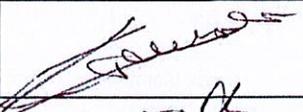
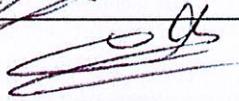
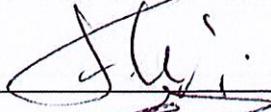
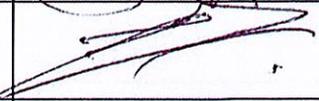
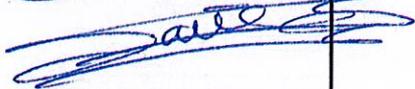
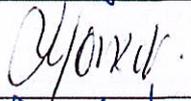
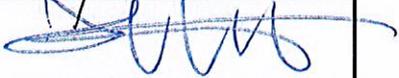
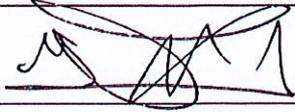
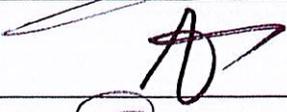
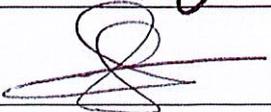
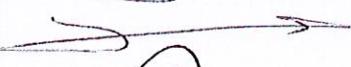
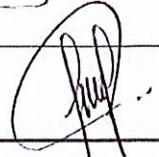
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique

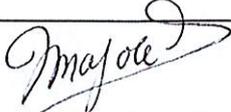
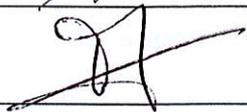
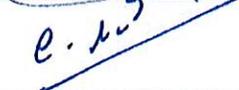
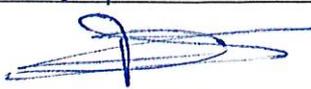
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Ecole de musique		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

ROSSEEL Philippe		
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette POUCHEP-PISSO(13)	
SOULIER Christophe		
TEISSEDRE Claire		
TOUZET Josette		1043
TRONCHE André		
TUFFERY Marie-Claire		
VERDIER Jean-Louis		
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CESTRE	
VIALA Eric		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULLIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif enfance et jeunesse 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif enfance et jeunesse 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	239 922.13 €	239 922.13 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
TOTAL	239 922.13 €	239 922.13 €

Le Conseil communautaire,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif enfance et jeunesse 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	239 922.13 €	239 922.13 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
TOTAL	239 922.13 €	239 922.13 €

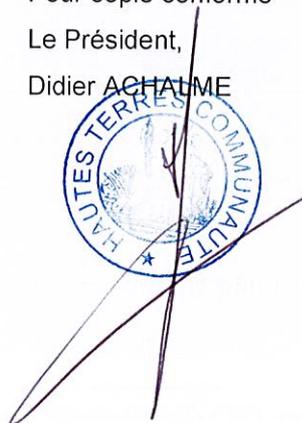
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hauts Terres Communauté - 15 - Enfance et jeunesse

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en-session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020.....

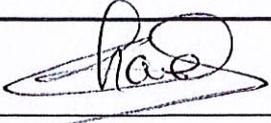
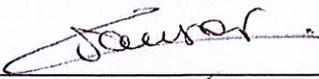
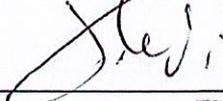
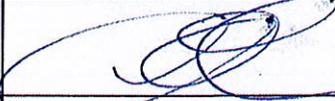
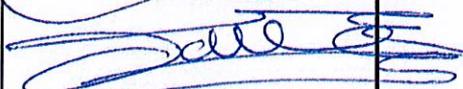
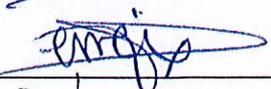
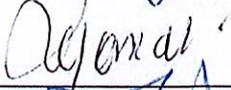
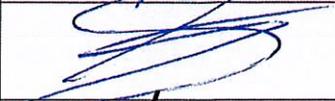
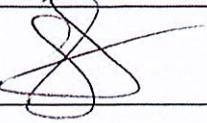
Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 47
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 52
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	<i>Pouvoir à Michel Brienève</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - Enfance et jeunesse		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUBE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Enfance et jeunesse

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSE(MARD)
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Enfance et jeunesse

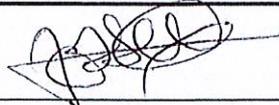
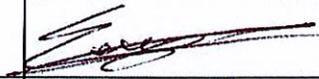
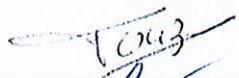
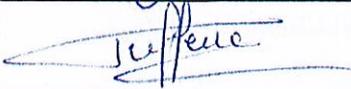
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette ROUCHET-PASSEPRO
SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TOUZET Josette	
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CÉTRE
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif mobilité 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif mobilité 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	209 159.15 €	209 159.15 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
TOTAL	209 159.15 €	209 159.15 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif mobilité 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	209 159.15 €	209 159.15 €
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
TOTAL	209 159.15 €	209 159.15 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Mobilité

BP 2020

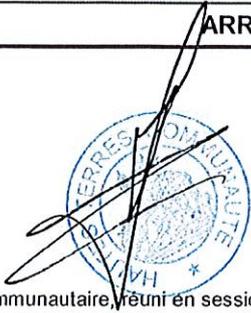
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

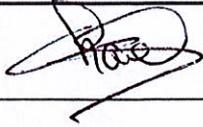
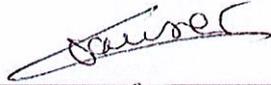
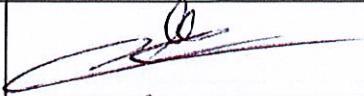
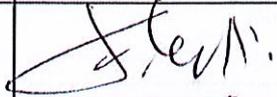
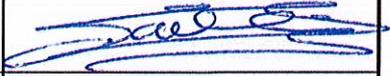
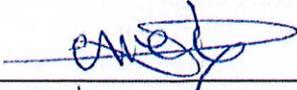
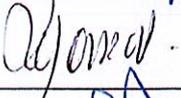
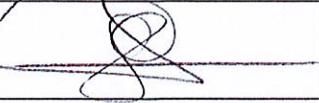
Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 51
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 52
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	<i>Pauvain à Michel PORTENEUVE</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - Mobilité	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUBE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Mobilité

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

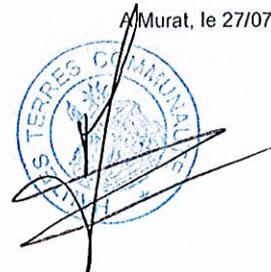
LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Mobilité	BP 2020
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe <i>Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEYARD</i>	
SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TOUZET Josette	<i>1003</i>
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	<i>Tuffery</i>
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland <i>Pouvoir à Georges CENTRE</i>	
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif pôle viande de Neussargues 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif pôle viande de Neussargues 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	287 075.70 €	287 075.70 €
INVESTISSEMENT	879 654.31 €	879 654.31 €
TOTAL	1 166 730.01 €	1 166 730.01 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur la Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif pôle viande de Neussargues 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	287 075.70 €	287 075.70 €
INVESTISSEMENT	879 654.31 €	879 654.31 €
TOTAL	1 166 730.01 €	1 166 730.01 €

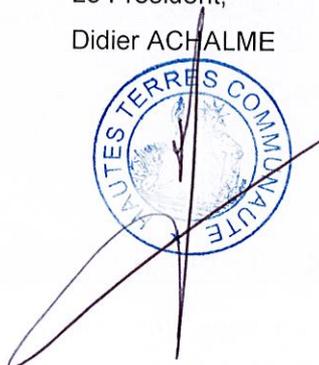
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES

BP 2020

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 21/07/2020

Nombre de membres en exercice : 57
Nombre de membres présents : 207
Nombre de suffrages exprimés : 52
VOTES : Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	Pouvoir à Michel PORTENTIVE

Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES

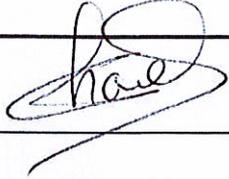
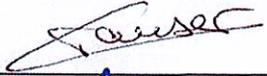
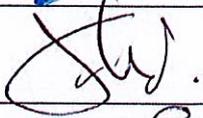
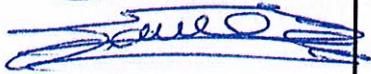
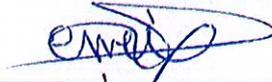
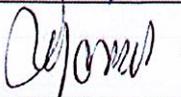
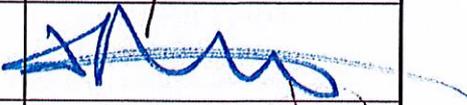
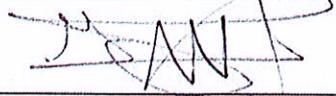
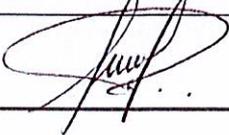
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

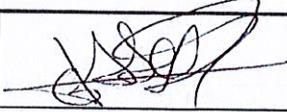
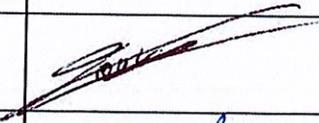
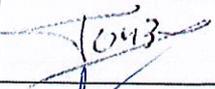
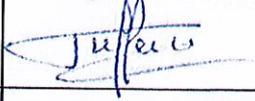
D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	
LESCURE Luc			
MAJOREL Danièle			
MARSAL Michel			
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER		
MEISSONNIER Daniel			
MENINI Vincent			
PAGENEL Bernard			
PENOT Jean-Pierre			
PETELET Nathalie			
PONCHET-PASSEMARD Colette			
PORTENEUVE Michel			
POUDEROUX Gérard			
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD		
REBOUL Jean-Paul			
ROCHE Félix			
ROCHE Pierrick			
RONGIER Jean			

Hautes Terres Communauté - 15 - POLE VIANDE DE NEUSSARGUES		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette BICHET-PASSEYARD
SOULIER Christophe	
TEISSEDE Claire	
TOUZET Josette	
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CENTRE
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif prestations de services aux communes 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif prestations de services aux communes 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	183 323.29 €	183 323.29 €
INVESTISSEMENT	60 785.24 €	60 785.24 €
TOTAL	244 108.53 €	244 108.53 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif prestations de services aux communes 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	183 323.29 €	183 323.29 €
INVESTISSEMENT	60 785.24 €	60 785.24 €
TOTAL	244 108.53 €	244 108.53 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes

BP 2020

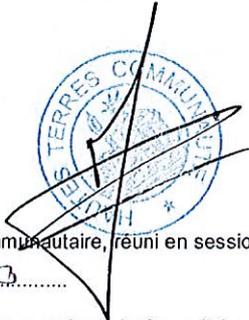
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 52
 Contre : 0
 Abstention : 0

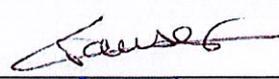
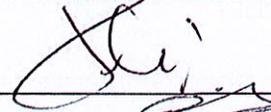
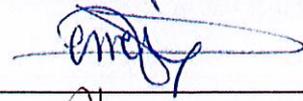
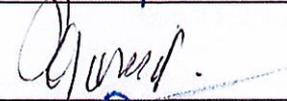
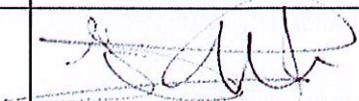
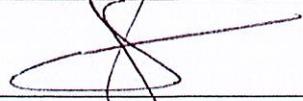
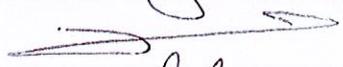
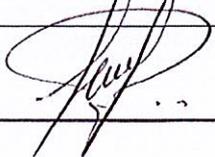
Date de convocation : 17/07/2020

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	Pouvoir à Michel BORTENNEVE

Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes

BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes

BP 2020

IV - ANNEXES

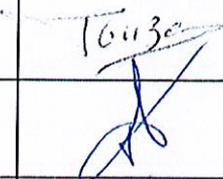
IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette Ponchet-Passemard
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Prestations de services aux communes	BP	2020
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette POUCHET PASSEBARI
SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TOUZET Josette	Touzet 
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CENTRE
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédéric	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	304 618.13 €	304 618.13 €
INVESTISSEMENT	423 586.09 €	423 586.09 €
TOTAL	728 204.22 €	728 204.22 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	304 618.13 €	304 618.13 €
INVESTISSEMENT	423 586.09 €	423 586.09 €
TOTAL	728 204.22 €	728 204.22 €

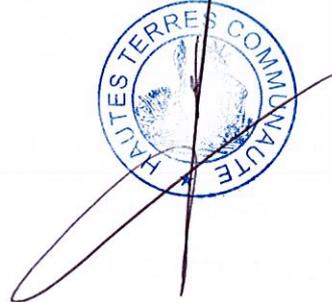
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 47
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 VOTES : Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	<i>Pouvoir à Michel PORTENAUVE</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat

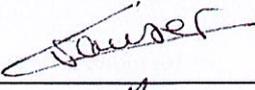
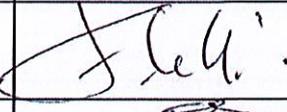
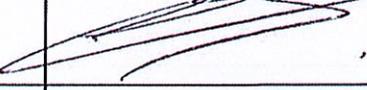
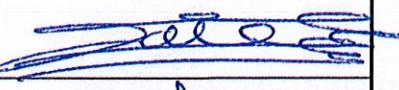
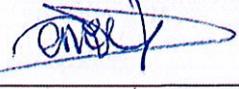
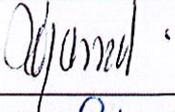
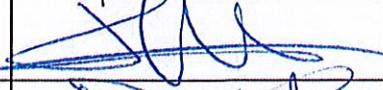
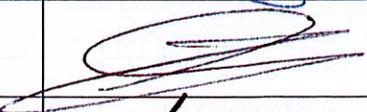
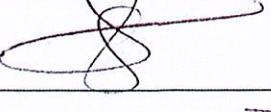
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danièle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry <i>Pouvoir à Gilles CHABRIER</i>	
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine <i>Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMAR</i>	
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Réseau chaleur bois de Murat

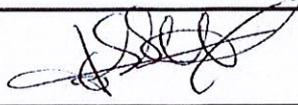
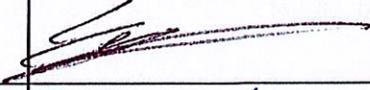
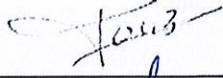
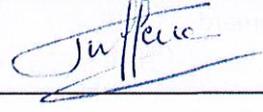
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

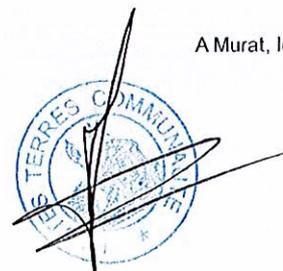
ARRETE ET SIGNATURES

D

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette POUCHET-PASSEARD
SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TOUZET Josette	
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CEYRE
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif traitement des boues des stations d'épuration 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif traitement des boues des stations d'épuration 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	82 000.00 €	82 000.00 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	82 000.00 €	82 000.00 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif traitement des boues des stations d'épuration 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	82 000.00 €	82 000.00 €
INVESTISSEMENT		
TOTAL	82 000.00 €	82 000.00 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration	BP 2020
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020

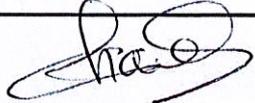
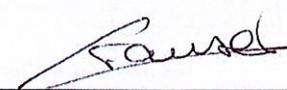
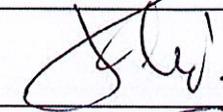
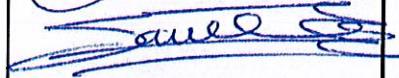
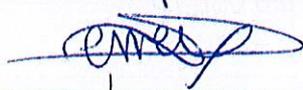
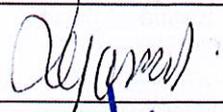
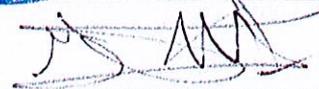
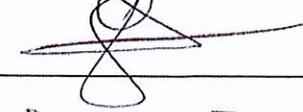
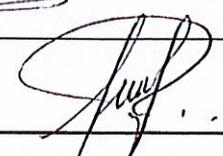
Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 107
 Nombre de suffrages exprimés : 102
 VOTES : Pour : 92
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	<i>Pouvoir à Michel PORTENNEVE</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

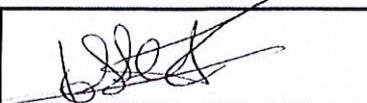
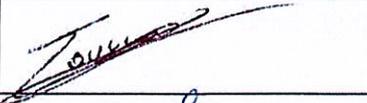
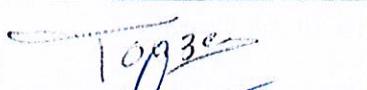
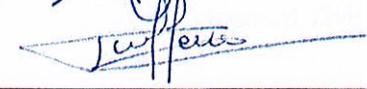
CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

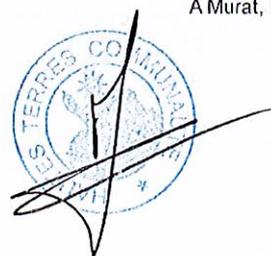
LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Traitement des boues des stations d'épuration		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

ROSSEEL Philippe		
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette POUZET-PASSEKRI	
SOULIER Christophe		
TEISSEDRE Claire		
TOUZET Josette		
TRONCHE André		
TUFFERY Marie-Claire		
VERDIER Jean-Louis		
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CETHRE	
VIALA Eric		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULLIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUBE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif zone artisanale du Colombier 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif zone artisanale du Colombier 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	601 319.26 €	601 319.26 €
INVESTISSEMENT	499 405.07 €	499 405.07 €
TOTAL	1 097 724.33 €	1 097 724.33 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur la Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif zone artisanale du Colombier 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	601 319.26 €	601 319.26 €
INVESTISSEMENT	499 405.07 €	499 405.07 €
TOTAL	1 097 724.33 €	1 097 724.33 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020.....

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 52
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

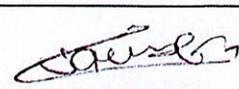
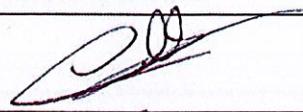
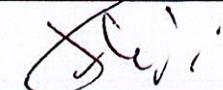
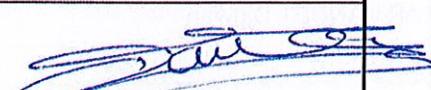
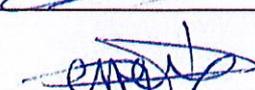
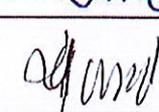
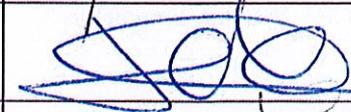
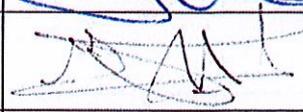
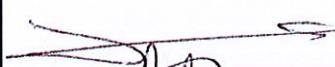
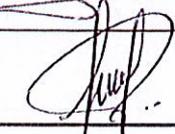
ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	Pouvoir à Michel Porteneuve

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier

BP 2020

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

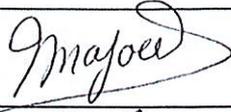
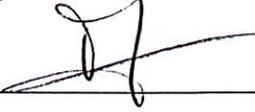
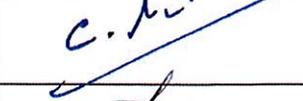
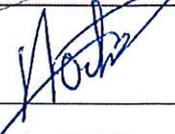
IV
D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	



Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	<i>Pouvoir à Gilles CHARRIER</i>
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	 <i>C. Ponchet-Passemard</i>
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	<i>Pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD</i>
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone Artisanal du Colombier

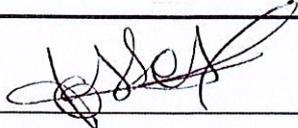
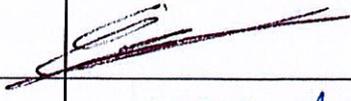
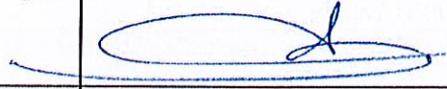
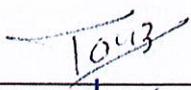
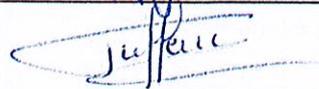
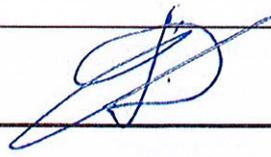
BP 2020

IV - ANNEXES

IV

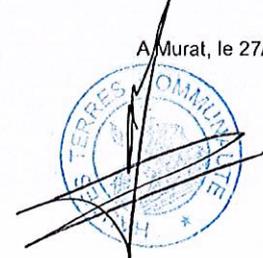
ARRETE ET SIGNATURES

D2

ROSSEEL Philippe		
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette PONCIEU-ROSSEEL	
SOULIER Christophe		
TEISSEDRE Claire		
TOUZET Josette		
TRONCHE André		
TUFFERY Marie-Claire		
VERDIER Jean-Louis		
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CÉTIÈRE	
VIALA Eric		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif zone artisanale de Saint-Mary-le-Plain 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président présente le budget primitif zone artisanale de Saint-Mary-le-Plain 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement, tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	81 632.18 €	81 632.18 €
INVESTISSEMENT	77 497.41 €	77 497.41 €
TOTAL	159 129.59 €	159 129.59 €

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget primitif zone artisanale de Saint-Mary-le-Plain 2020 qui s'équilibre tant en dépenses et recettes de fonctionnement qu'en dépenses et recettes d'investissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	81 632.18 €	81 632.18 €
INVESTISSEMENT	77 497.41 €	77 497.41 €
TOTAL	159 129.59 €	159 129.59 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Murat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain		BP	2020
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Murat, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Murat, le 24/07/2020.....

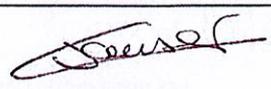
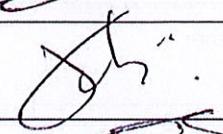
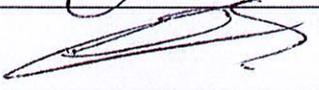
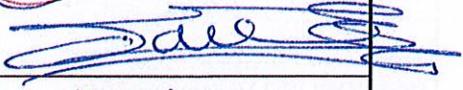
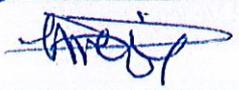
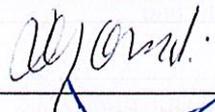
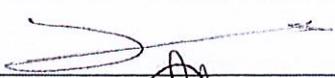
Nombre de membres en exercice : 57
 Nombre de membres présents : 47
 Nombre de suffrages exprimés : 58
 VOTES : Pour : 58
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

ACHALME Didier	
AMAT Gilles	
ANDRIEUX-JANETTA Claire	
ARMANDET Djuwan	
BATIFOULIER Vivien	
BATIFOULIER Karine	
BEAUFORT-MICHEL Bernadette	
BOUARD André	
BRESSON Aurélie	
BUCHON Frédérique	
CEYTRE Georges	
CHABRIER Gilles	
CHARBONNIER Marie-Ange	<i>Pouvoir à Michel BOUTEVILLE</i>

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain	BP 2020
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CHAUVEL Lucette	
CHEVALLET Béatrice	
CRAUSER Magali	
DALLE Thierry	
DE MAGALHAES Franck	
DELPIROU Denis	
DONIOL Christian	
FOURNAL Xavier	
GENEIX David	
GOMONT Danielle	
GRIFFE Alain	
JOB Eric	
JOUVE Robert	
JUILLARD Pierre	
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle	
LANDES Jean-François	
LEBERICHEL Philippe	

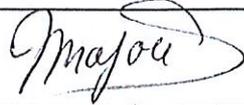
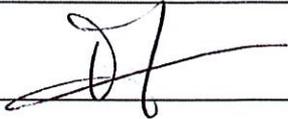
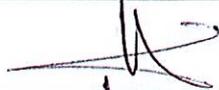
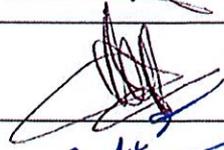
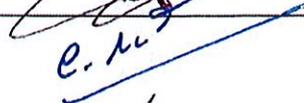
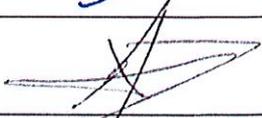
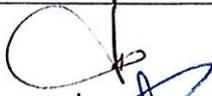
Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain

BP 2020

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

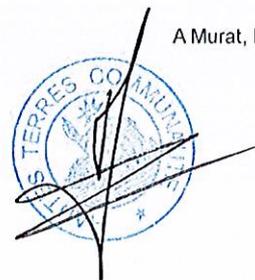
LESCURE Luc	
MAJOREL Danièle	
MARSAL Michel	
MATHIEU Thierry	Pouvoir à Gilles CHABRIER
MEISSONNIER Daniel	
MENINI Vincent	
PAGENEL Bernard	
PENOT Jean-Pierre	
PETELET Nathalie	
PONCHET-PASSEMARD Colette	
PORTENEUVE Michel	
POUDEROUX Gérard	
PRADEL Ghyslaine	Pouvoir à Colette Ponchet-Passemard
REBOUL Jean-Paul	
ROCHE Félix	
ROCHE Pierrick	
RONGIER Jean	

Hautes Terres Communauté - 15 - Zone d'activité de Saint-Mary le Plain	BP 2020
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ROSSEEL Philippe	
SARANT Philippe	Pouvoir à Colette POUZET ARRETE
SOULIER Christophe	
TEISSEDRE Claire	
TOUZET Josette	1043
TRONCHE André	
TUFFERY Marie-Claire	Ju Peuce
VERDIER Jean-Louis	
VERNET Roland	Pouvoir à Georges CENTRE
VIALA Eric	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 27/07/2020 et de la publication le 27/07/2020.

A Murat, le 27/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULLIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULLIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Vu l'article 1636 B sexies du Code général des impôts ;

Vu l'article 1636 B septies du Code général des impôts ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;

Vu l'article 5 de la loi de finances pour 2018 instaurant à compter de 2018 un dégrèvement de taxe d'habitation permettant à 80% des foyers fiscaux d'être dispensés du paiement de la taxe au titre de leur résidence principale en 2020 ;

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 instaurant à compter de 2020 un dégrèvement de taxe d'habitation permettant aux 20% des foyers fiscaux restants d'être dispensés du paiement de la taxe au titre de leur résidence principale en 2023 avec un gel des taux en 2020 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu la délibération n°2017DCC-09/02-12 du 9 février 2017 approuvant la mise en place d'un dispositif de convergence des coefficients vers le coefficient 1.2 de Murat sur une période de 4 ans à raison de 0.05 points par an pour les anciens territoires du Pays de Massiac et du Cézallier ;

Vu l'état 1 259 pour l'année 2020 ;

Considérant la nécessité d'approuver les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 et ce, malgré la date limite des votes de taux dépassée ;

Monsieur le Président propose d'approuver les taux de taxe directe locale pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Cotisation foncière des entreprises	28.24%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0.00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.14%

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les taux de taxe directe locale pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Cotisation foncière des entreprises	28.24%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0.00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.14%

- **DE PRECISER QUE** pour l'année 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé (taux identique au taux voté en 2019 soit 13.20%) ;
- **DE PRECISER QUE** pour la TASCOM, le dispositif de convergence des coefficients vers le coefficient 1.2 de Murat sur une période de 4 ans à raison de 0.05 points par an pour les anciens territoires du Pays de Massiac et du Cézallier est poursuivi en 2020 ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Dégrèvement de la Cotisation foncière des entreprises en raison de la crise sanitaire du Covid-19

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts ;

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts ;

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Vu l'article 5 de la loi de finances pour 2018 instaurant à compter de 2018 un dégrèvement de taxe d'habitation permettant à 80% des foyers fiscaux d'être dispensés du paiement de la taxe au titre de leur résidence principale en 2020 ;

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 instaurant à compter de 2020 un dégrèvement de taxe d'habitation permettant aux 20% des foyers fiscaux restants d'être dispensés du paiement de la taxe au titre de leur résidence principale en 2023 avec un gel des taux en 2020 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Vu l'état 1 259 pour l'année 2020 ;

Vu le projet de loi de finances rectificative n°3 qui offre la possibilité de dégrèvement de 2/3 du montant de CFE sur choix de la collectivité ou de l'EPCI pour les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel ;

Considérant la prise en charge de 50% par l'Etat de ce dégrèvement ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

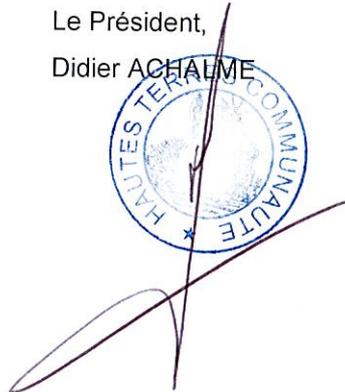
- **D'APPROUVER** le dégrèvement en 2020 de 2/3 du montant de CFE pour les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel ;
- **DE PRECISER** que 50% de ce dégrèvement sera pris en charge par l'Etat ;
- **D'INSCRIRE** cette recette moindre au budget primitif 2020 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et au service départemental de fiscalité directe locale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L.2224-13 ;

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment ses articles 1520, 1636B undecies, 1609 quator et 1639A ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers communautaires ;

Monsieur le Président propose d'approuver le taux de 13.81% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2020.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le taux de 13.81% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2020 ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Tarif et mode d'application de la redevance spéciale pour les déchets assimilés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-14 et L.2333-78 ;

Vu les dispositions du Code Général des Impôts ;

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 créant la redevance spéciale ;

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, laquelle rend obligatoire l'institution de la redevance spéciale à compter du 1^{er} juillet 1993 pour toutes les collectivités qui n'ont pas instauré la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), modifiée par la loi de finance rectificative du 29 décembre 2015, assouplissant l'application de la redevance spéciale ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté, et notamment sa compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018CC-17/12-18 du 17 décembre 2018 validant le mode de fonctionnement et de calcul de la redevance spéciale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019CC-12/04-05 du 12 avril 2019 validant le mode de fonctionnement et de calcul de la redevance spéciale ainsi que la tarification ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019CC-51 du 30 septembre 2019 portant suppression de la redevance spéciale présente sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Pays de Massiac à compter du 31 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019CC-50 du 30 septembre 2019 portant suppression de la redevance spéciale présente sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Pays de Murat pour les quatre gros producteurs concernés à compter du 31 décembre 2019 ;

Considérant que les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celle-ci est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion des petites quantités de déchets ;

Considérant que la redevance spéciale permet de rééquilibrer la contribution au financement de la collecte et du traitement des déchets entre les ménages et les professionnels, en instaurant un mode de financement pour service rendu aux producteurs « non ménagers » et d'améliorer la maîtrise des coûts et de sensibiliser les gros producteurs à la gestion de leurs déchets ;

Considérant que pour l'exercice 2018, le budget déchets ménagers de Hautes Terres Communauté a nécessité une subvention du budget principal d'un montant de 27 000 € et une augmentation de 3.31% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant les hausses prévisionnelles de charges pour les années à venir (*hausse progressive de la TGAP entre 2019 et 2025 « de 24 €/T à 65 €/T », extension des consignes de tri en 2021 et hausse des tarifs de prestations de services*) nécessitent l'apport de recettes supplémentaires ;

Considérant les recettes 2019 par catégorie ;

Considérant que la redevance spéciale s'applique en plus de la TEOM ;

Monsieur le Président propose d'approuver les tarifs suivants :

I.) **Tarifification au forfait**

a) **Les administrations (3 tarifs proposés)**

ACTIVITES	CATEGORIE	N° DE FORFAIT	Nombre	TARIF
Syndicats	1	Forfait 1	2	203.00 €
Mairies moins de 1 000 habitants) et écoles			34	
Etablissements publics de l'Etat (DDT, CDAS, Trésor Public, Poste)			10	
Gendarmerie			4	
Etablissement d'enseignement secondaires hors Lycée et CFA	2	Forfait 2	4	500.00 €
Mairies (de 1 000 habitants à 2 500 habitants)	3	Forfait 3	3	914.00 €
Communautés de communes			1	
Office de tourisme intercommunal			1	
Société anonyme d'économie mixte			1	

b) **Les professions libérales**

Monsieur le Président propose d'appliquer à l'ensemble des professions libérales un forfait unique de 98 €.

c) **Les auto-entrepreneurs et les établissements privés hors gros producteurs**

Monsieur le Président propose 4 forfaits constitués à partir de la typologie de producteurs ci-dessous :

Activités	Nombre	N° Forfaits
Activités de conseil	36	1
Agriculture	2	Pas taxé
Aide à la personne	2	1
Ambulance/taxi	7	1
Artisans bâtiments	77	2
Autres commerce	26	2
Banque	6	1
Bar/tabac	12	1

Bois de chauffage	2	1
Boulangerie/Pizzeria	17	2
Camping	1	1
Carburants	5	1
Carrières	3	1
Commerce alimentaire	26	2
Commerce de détail	8	1
Commerce spiritueux	5	1
Contrôle technique	3	1
Energie	152	<i>Pas taxé</i>
Equipement de loisir	1	1
Exploitation forestière	11	1
Fleuriste	5	1
Hôtel/restaurant	20	3
Industrie	6	1
Industrie bâtiments	3	2
Industrie Production alimentaire	0	3 (gros producteurs)
Informatique	7	1
La poste	5	<i>Administration</i>
Laiterie	5	3
Livraison	2	1
Location de terrain	2	1
Location/vente matériel sports	9	2
Menuiserie	17	1
Négoce	2	1
Paysagiste	9	4
Petit commerce non alimentaire	8	1
Petite fabrication	7	1
Petits commerces électroménagers	3	2
Pharmacie	5	1
Recyclage métaux	1	1
Réparation mécanique	24	2
Restauration	45	3
Services au particulier	40	1
Spectacle	2	1
Supermarché	3	<i>Gros Producteurs</i>
Terreaux	1	1
Traiteurs/boucherie/charcuterie/fromagerie	22	2
Transporteur	10	1
Travaux agricoles	9	1
Vêtements	6	1
Chambre d'hôtes (hébergement courte durée)	19	2
Brasserie/snack	13	2
Production élevage	4	3
Activités diverses	11	1

	Tarif
Forfait 1	75 €
Forfait 2	150 €
Forfait 3	325 €
Forfait 4	600 €

II.) Tarification au réel des gros producteurs

Monsieur le Président propose une tarification « au réel » pour les gros producteurs du territoire selon le volume des conteneurs ordures ménagères mis à disposition, la fréquence de collecte et le coût par m3 de déchets.

Le coût par m3 retenu est : 15 € /m3 soit une partie du coût de collecte, le coût de traitement n'est pas pris en compte. Pour rappel, le coût total de collecte atteint 27 € /m3, le coût de traitement 13 € / m3 (*estimation matrice SINOE*).

La tarification est proposée selon la formule suivante :

$$T = V \times N \times Ct$$

Avec :

V = Volume du (ou des conteneurs) mis à disposition

N = nombre de ramassage à l'année

Ct = Coût de la collecte au litre

Monsieur le Président propose que les agriculteurs et les associations ne soient pas concernés.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le mode de fonctionnement de la redevance spéciale ainsi que son mode de calcul tels que définis ci-dessus ;
- **DE VALIDER** la tarification indiquée ci-dessus ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSÈDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Exonération partielle de la redevance spéciale en raison de la crise sanitaire du Covid-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-14 et L.2333-78 ;

Vu les dispositions du Code Général des Impôts ;

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 créant la redevance spéciale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020CC-91 du 24 juillet 2020 validant le mode de fonctionnement et de calcul de la redevance spéciale ainsi que la tarification ;

Vu l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté NOR SSAZ2007749A du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu le décret n°2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que certains professionnels n'ont pu assurer leur activité professionnelle en raison de la crise sanitaire du Covid-19 ;

Monsieur le Président propose d'exonérer partiellement les établissements listés au décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et à l'arrêté NOR SSAZ2007749A du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 comme suit :

- Exonération de 37 jours ouvrés pour les établissements suivants :
 - o Au titre de la catégorie M : Magasins de vente et Centres commerciaux ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes ;

- Au titre de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;
 - Au titre de la catégorie Y : Musées ;
 - Au titre de la catégorie PA : Etablissements de plein air ;
 - Au titre de la catégorie R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, sauf ceux relevant des articles 4 et 5.
- Exonération de 61 jours ouvrés pour les établissements suivants :
- Au titre de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le " room service " des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

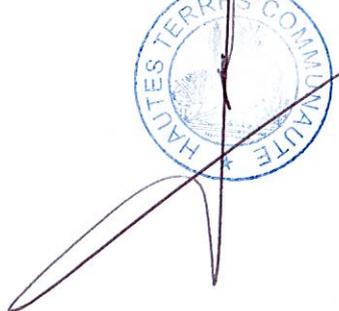
- **D'APPROUVER** les exonérations de redevance spéciale au titre de l'année 2020 les établissements indiqués ci-dessus aux conditions fixées ci-dessus ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Prestations pour le ramassage des ordures ménagères : validation des tarifs et autorisation à signer une convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 2224-2, L. 3241-5, L.2224-13, L.2224-14, L.2224-15 ;

Vu les dispositions du Code Général des Impôts ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté, et notamment sa compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018CC-17/12-18 du 17 décembre 2018 validant le mode de fonctionnement et de calcul de la redevance spéciale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019CC-12/04-05 du 12 avril 2019 validant le mode de fonctionnement et de calcul de la redevance spéciale ainsi que la tarification ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale ont la possibilité de conventionner avec des établissements privés afin de proposer des prestations de services de collecte d'ordures ménagères ne rentrant pas dans le cadre d'application de la redevance spéciale ;

Considérant la nécessité pour Hautes Terres Communauté de pouvoir proposer un service et une tarification aux établissements demandant une telle collecte et lors de carences de prestataires privés ;

Considérant qu'un établissement du territoire de Hautes Terres Communauté a fait une demande de prestations spécifiques pour la collecte de ses déchets ;

Monsieur le Président propose une tarification suivant la matrice des coûts SINOÉ pour les établissements du territoire demandant une collecte spécifique. Elle se fera selon le volume des conteneurs ordures ménagères mis à disposition, la fréquence de collecte et le coût par m³ de déchets.

Le coût proposé par Monsieur le Président est de : 272,01 €/Tonnes soit 40,80€ /m³ (avec 150 kg par m³).

La tarification est proposée selon la formule suivante :

$$T = V \times N \times Ct$$

Avec :

V = Volume du (ou des conteneurs) mis à disposition en m³

N = nombre de ramassage à l'année

Ct = Coût de la collecte au m3

Les prestations de collectes devront être préalablement validées par les élus de Hautes Terres Communauté et techniquement réalisables au vu de la gestion du service de collecte des déchets.

Le Conseil communautaire,

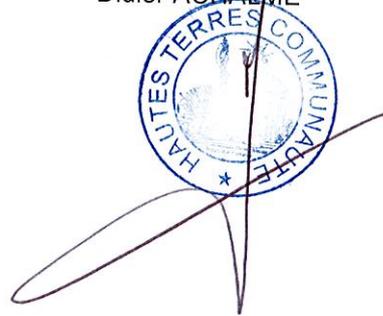
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le mode de fonctionnement et de calcul de la tarification ;
- **D'ADOPTER** la tarification indiquée ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que cette recette est une recette du budget annexe déchets ménagers ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



The image shows a blue circular official stamp of Hautes Terres Communauté with a star in the center. A large, dark blue ink signature is written over the stamp and extends downwards.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEBRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Dotation de fonctionnement 2020 à l'Office de tourisme intercommunal – Hautes Terres Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017DCC-28/04-06 en date du 28 avril 2017 approuvant la convention d'objectifs avec l'office de tourisme intercommunal ;

Vu le budget voté par Hautes Terres Tourisme le 19 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020 CC-39 en date du 24 février 2020 approuvant le versement d'une dotation à l'office de tourisme intercommunal au titre du 1^{er} trimestre 2020 correspondant au quart de la dotation versée en 2019 soit la somme de 87 500 € ;

Vu la décision présidente n°2020DPRSDT-étaturgence-94 en date du 23 juin 2020 approuvant le versement d'une dotation à l'office de tourisme intercommunal au titre du 2nd trimestre 2020 correspondant au quart de la dotation versée en 2019 soit la somme de 87 500 € ;

Vu la décision présidente n°2020DPRSDT-étaturgence-97 en date du 26 juin 2020 approuvant l'avenant de prolongation de 6 mois de la convention d'objectifs conclue avec Hautes Terres Tourisme ;

Considérant la crise sanitaire du Covid-19 et la baisse estimée des recettes liées à l'encaissement de la taxe de séjour (entre -70% et -80%) ;

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, il est nécessaire d'approuver le versement d'une dotation annuelle ;

Monsieur le Président propose le versement d'une dotation annuelle à Hautes Terres Tourisme d'un montant de 360 000 €.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation annuelle à Hautes Terres Tourisme d'un montant de 360 000 € ;
- **DE PRECISER** que le versement de la dotation se fera trimestriellement ;
- **DE TENIR COMPTE** de de la présente délibération dans le budget en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable de la Trésorerie de Murat Allanche.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hauts Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Assujettissement à la TVA du local communautaire faisant l'objet d'un bail commercial – 47 rue Jean Lépine à Massiac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la T.V.A. notamment ses article 260 D-2 et 261 D-2 ;

Considérant que la location de locaux nus à usage professionnel consentie pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la TVA peut faire l'objet d'une option à l'assujettissement à la TVA ;

Monsieur le Président propose d'assujettir le service « Local notaire Massiac » à la TVA (activité du budget principal).

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'assujettissement du service « Local notaire Massiac » à la TVA à compter de la date de signature du bail commercial (effet rétroactif au 01/10/2018) ;
- **DE PRÉCISER QUE** les déclarations se feront trimestriellement ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et au service des impôts des entreprises de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Prolongation des durées d'abonnements aux services communautaires liée à la crise du Covid-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les règlements intérieurs de la médiathèque, du Fablab (atelier de Fabrication numérique), et de l'espace de coworking (cocotte numérique) ;

Considérant que la crise du Covid-19 a imposé la fermeture totale de plusieurs services communautaires ;

Considérant que la médiathèque, le Fablab (atelier de Fabrication numérique), et l'espace de coworking (cocotte numérique) fonctionnent notamment via une adhésion annuelle au service ;

Rappelant que ces trois services ont été fermés au public du 16 mars au 2 juin soit 11 semaines sans proposition alternative de services ;

Considérant que les usagers de ces services ne doivent pas être pénalisés sur l'adhésion à ces services communautaires ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PROLONGER** de 11 semaines l'adhésion à ces services communautaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer les actes nécessaires à l'attribution de cette aide et à l'exécution de la présente délibération ;

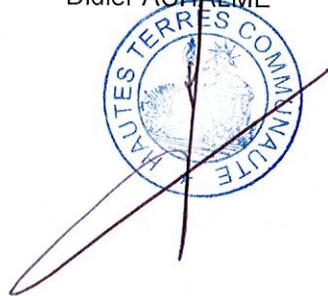
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédéric	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Mise en place d'un avoir sur la cotisation annuelle 2019-2020 des élèves de l'école de musique intercommunale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération n° 2017DCC-09/08-12 qui fixe les tarifs de l'école de musique intercommunale ;

Considérant que la crise du Covid-19 a empêché l'enseignement en présentiel ;

Considérant que l'école de musique intercommunale fonctionne notamment via une cotisation annuelle au service ;

Rappelant que ce service a mis en place des dispositifs de suivi pédagogique des élèves à distance ;

Rappelant que l'intégralité des enseignements habituels n'a pas pu être proposé et que certains contenus ont dû être allégés, voir supprimés ;

Considérant que les élèves de l'école de musique ne doivent pas être pénalisés sur la cotisation à ce service communautaire ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

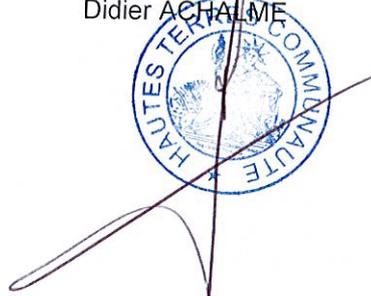
- **DE PROCEDER** à la mise en place d'un avoir à hauteur de 15% du montant de la cotisation de l'année scolaire 2019/2020, à valoir pour toute réinscription à l'école de musique intercommunale pour l'année scolaire 2020/2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer les actes nécessaires à la mise en place de cet avoir et à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHILLE

A blue circular official stamp of the Hautes Terres Communauté is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' around the perimeter and a central emblem. A red ink signature is written over the stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Lancement d'un marché public pour l'acquisition d'un porteur poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et reprise de l'ancien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la procédure formalisée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-4 du Code de la commande publique ;

Vu la procédure d'Appel d'offre en application des articles L2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que le service de collecte des déchets ménagères est géré en régie par Hautes Terres Communauté ;

Considérant qu'un des porteurs poids lourd est vieillissant et doit être remplacé ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un marché public de fournitures pour procéder à l'achat du véhicule et à la reprise de l'ancien ;

Considérant que le montant de l'investissement est estimé à 200 000 € ;

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le lancement du marché public de fournitures pour l'acquisition d'un porteur poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères ;
- **D'AUTORISER** la reprise de l'ancien véhicule au sein de ce marché public ;
- **DE DIRE** que les dépenses sont prévues au budget 2020 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires au lancement du marché public ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame la Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Attribution de l'aide « Fonds local de solidarité »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

Vu la décision Présidente n°2020DPRSDT-étaturgence-85 du 15 juin 2020 :

- Adoptant le plan local d'urgence de l'Est Cantal – Covid-19
- Créant une aide « fonds local de solidarité » et son règlement

Vu la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Région AURA ;

Rappelant que Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté ont engagé une démarche conjointe pour mettre en œuvre un plan d'urgence de l'Est Cantal, qui se décline autour de 10 actions en faveur de la relance économique, co-construites avec les partenaires économiques locaux ;

Considérant que dans le cadre de ce plan local d'urgence de l'Est Cantal, un fonds local de solidarité a été créé en complément du plan régional d'urgence, notamment le Fonds « Région Unie », lequel Hautes Terres Communauté a approuvé par décision de la Présidente n°2020-76 en date du 10 juin 2020 ;

Rappelant que l'objectif de ce fonds local (identique sur les territoires de Hautes Terres Communauté et Saint Flour Communauté) est de soutenir les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que les cafés du territoire impactés par les mesures d'état d'urgence sanitaire :

- Ayant subi une fermeture ou ayant été dans l'impossibilité de travailler entre le 16 mars 2020 et le 2 juin 2020
- Et n'ayant pu bénéficier de l'aide n°1 du fonds « Région Unie »

Rappelant que pour bénéficier de cette aide forfaitaire 750 €, un dossier de demande d'aide doit être déposé auprès de Hautes Terres Communauté et que les principaux critères sont les suivants :

- Siège social et établissement situés sur le territoire intercommunal ;
- Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des Métiers ou au registre de l'INSEE ;

- Etablissements à jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 16 mars 2020, sous réserve des reports de charges sollicités pour la période de crise en cours ;
- Inscription portant création de l'établissement au Registre du commerce et des sociétés au plus tard le 16 mars 2020 ;
- Etablissement ayant subi, entre le 16 mars 2020 et le 2 juin 2020, une fermeture partielle ou totale ou une interdiction de travailler conformément aux dispositions du décret du 23 mars 2020 ;
- Etablissement justifiant d'une baisse de Chiffres d'Affaires d'au moins 50% sur la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020 par rapport à la même période 2019 ;
- Etablissements avec une activité annuelle ;
- Etablissements non éligibles à l'aide n°1 du Fonds Région Unie.

Considérant que l'entreprise « Hôtel de la Poste » à Massiac a soumis un dossier complet et éligible ;

Considérant que l'entreprise « Les Messageries » à Murat a soumis un dossier complet et éligible ;

Considérant que l'entreprise « SARL Benet » à Murat a soumis un dossier complet et éligible ;

Considérant que l'entreprise « Le relais des trois rochers » à Murat a soumis un dossier complet et éligible ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le versement de l'aide forfaitaire de 750 € aux entreprises suivantes :
 - SARL Benet – Traiteur à Murat
 - Hôtel de la Poste à Massiac
 - Les Messageries – SARL La Cannelle à Murat
 - Le Relais des Trois Rochers à Murat
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEBRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Attribution d'aide aux TPE du commerce et de l'artisanat avec point de vente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017DCC-28/04-08 en date du 28 avril 2017 approuvant la convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes relative à la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Hautes Terres Communauté du 19 février 2018, ayant pour objet la création d'un fonds de soutien aux entreprises avec point de vente en complément du dispositif financier de la région AURA ;

Vu la décision de Présidente n°77 en date du 9 juin 2020 validant la mise en place de la procédure d'attribution d'aides financières pour les Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – COVID-19 ;

Considérant le dispositif régional d'aide aux petites entreprises avec point de vente, qui appelle un co-financement local de 10% des dépenses éligibles ;

Rappelant que ce dispositif d'aides en faveur de l'économie de proximité permet d'obtenir un taux d'aides publiques de 30 % des dépenses éligibles, dont 20 % de la Région Auvergne Rhône Alpes, et 10% de Hautes Terres Communauté, et dont les principaux critères d'éligibilité sont les suivants :

- Entreprise commerciale (surface de vente <40m²), artisanale ou de service,
- Moins de 1M € de CA annuel,
- Types de dépenses éligibles : travaux de rénovation, aménagement intérieur, modernisation, acquisition de matériel, frais de communication, honoraires et maîtrise d'œuvre, conception d'un site internet commercial,
- Montant des dépenses éligibles entre 10 000 € HT et 50 000 € HT ;

Rappelant que pour la mise en œuvre de ce dispositif d'aides :

- Un courrier d'intention est adressé aux Président(e)s du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de Hautes Terres Communauté,

- Un dossier de demande de subvention est déposé via une plateforme par l'une des chambres consulaires (CCI ou CMA),
- Les conseillers des chambres consulaires sont chargés de l'accompagnement du montage du dossier unique avec les entreprises susceptibles de solliciter ce dispositif d'aides,
- L'instruction du dossier unique est assurée par les services de la Région Auvergne Rhône Alpes
- L'attribution définitive des aides n'interviendra qu'après décision de la Région Auvergne Rhône Alpes, conformément au règlement d'attribution des aides,
- Le versement des aides ne sera effectué que sur présentation des pièces justificatives ;

Considérant le projet porté par Monsieur Romain CHAILLON, pour la SARL ROMANE, de rénovation et modernisation de l'hôtel restaurant à Albepierre, pour un investissement total de 65 000,00 € HT ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'attribuer une aide de 4 757 €, représentant 10% d'une dépense éligible de 47 570 € HT.

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 4 757 € à Romain CHAILLON, SARL ROMANE, hôtel restaurant, pour son projet de rénovation modernisation de l'établissement situé à Albepierre, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
 - Dépenses éligibles : 47 570,00 € HT
 - Aides publiques : 30%
 - Région (20%) : 9 513,00 €
 - Hautes Terres Communauté (10%) : 4 757,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOUlier Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédéric	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Validation du programme d'actions du projet de Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne et engagement dans la réalisation des actions

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-0680 du 9 juin 2020 portant approbation des statuts de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, Hautes Terres Communauté exerce de manière obligatoire la compétence GEMAPI telle que définie par les items 1°, 2°, 5° et 8° du L. 211-7 du Code de l'Environnement ;

- 1° « L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » ;
- 2° « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » ;
- 5° « La défense contre les inondations et contre la mer » ;
- 8° « La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019CC-77 du 14 novembre 2019 validant la convention d'entente pour la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Rhue ;

Considérant la structuration en cours sur le bassin versant de la Rhue via l'entente intercommunautaire. Pour Hautes Terres Communauté, les communes concernées sont Lavigerie, Dienne, Ségur les Villas, Saint Saturnin, Marcenat et partiellement Landeyrat, Vernols et Murat ;

Rappelant que les objectifs de l'entente intercommunautaire portent sur :

- La réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble du bassin versant de la Rhue ;
- L'élaboration d'un Programme Pluriannuel de gestion (PPG) ;
- La préparation et la mise en œuvre d'une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) sur la base d'un futur PPG ;
- L'animation et la coordination du futur PPG ;

Considérant que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne porte l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) ;

Rappelant qu'un contrat Vert et Bleu est un outil proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet aux acteurs d'un territoire de mener des actions pour préserver et restaurer les continuités écologiques d'un territoire. Il comprend une phase de préfiguration durant un an, puis une phase opérationnelle durant 5 ans. Ces contrats permettent de financer des actions d'investissements et de fonctionnement. Les CVB ne sont pas superposables sur plusieurs territoires ;

Considérant que le territoire de Hautes Terres Communauté est déjà couvert pour une partie de son territoire pour la période par le CVB Alagnon coordonné par le SIGAL ;

Considérant que le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne coordonne cette démarche sur une partie de son territoire et plus particulièrement sur les bassins versants de la Dordogne et de la Veyre et la Monne (Cf. Carte jointe en annexe) ;

Rappelant que Hautes Terres Communauté a été associée à la phase d'élaboration du CVB du Parc des Volcans et que cette démarche a permis de définir collectivement un programme d'actions sur une durée de 2020 à 2025 ;

Considérant l'opportunité du Contrat Vert et Bleu via l'apport de financement et en lien avec la dynamique en cours sur le bassin versant de la Rhue, il est proposé une action « Aménagement de points d'abreuvement et de franchissement sur le bassin de la Rhue ». La période visée pour cette action concerne les années 2023 et 2024 dans la continuité de l'élaboration du PPG (programme pluriannuel de gestion) et de la DIG (déclaration d'intérêt général) sur le bassin versant de la Rhue ;

Rappelant que l'objectif de cette action serait de pouvoir accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs volontaires sur des secteurs à enjeux via la mise en œuvre d'aménagements de points d'abreuvement et de franchissement pour limiter le piétinement du bétail. Ces aménagements visent à restaurer l'intégrité des ruisseaux de tête de bassin tout en assurant la pérennité des activités agricoles pastorales. Une animation particulière auprès des agriculteurs sur les secteurs de cours d'eau les plus impactés sera mise en place afin de définir précisément les emplacements en concertation avec les agriculteurs concernés et volontaires ;

Rappelant le plan de financement suivant relatif à l'estimation des travaux de restauration et de mise en défens (clôtures, passage à gué, système de franchissement...) pour les deux années (2023 et 2024) :

Dépenses	€ TTC	Recettes	
Matériel abreuvement	21 600 €	Région	19 440 €
Matériel franchissement	10 800 €	Conseil Départemental	6 480 €
		Autofinancement	6 480 €
TOTAL	32 400 €	TOTAL	32 400 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2020-2025 ;
- **D'APPROUVER** l'engagement de Hautes Terres Communauté dans la réalisation du programme d'actions conformément au document annexé à la présente délibération ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE – Délibération n° 2020CC-101 – « Validation du programme d'actions du projet de Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne et engagement dans la réalisation des actions »

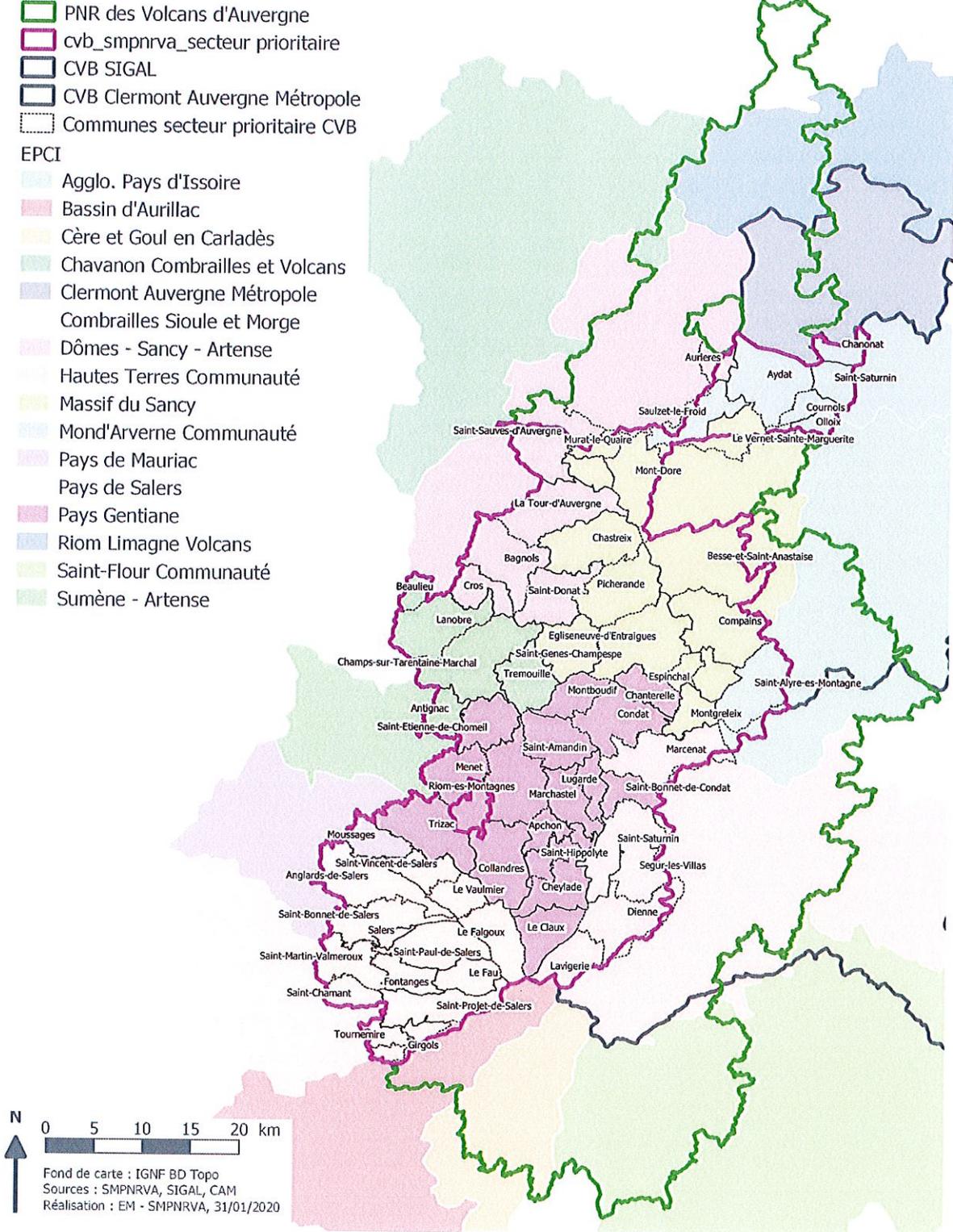
Contrat Vert et Bleu PNR Volcans d'Auvergne

Communes et communautés de communes concernées par le secteur prioritaire



-  PNR des Volcans d'Auvergne
 -  cvb_smpnrva_secteur prioritaire
 -  CVB SIGAL
 -  CVB Clermont Auvergne Métropole
 -  Communes secteur prioritaire CVB
- EPCI

-  Agglo. Pays d'Issoire
-  Bassin d'Aurillac
-  Cère et Goul en Carladès
-  Chavanon Combrailles et Volcans
-  Clermont Auvergne Métropole
-  Combrailles Sioule et Morge
-  Dômes - Sancy - Artense
-  Hautes Terres Communauté
-  Massif du Sancy
-  Mond'Arverne Communauté
-  Pays de Mauriac
-  Pays de Salers
-  Pays Gentiane
-  Riom Limagne Volcans
-  Saint-Flour Communauté
-  Sumène - Artense



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Sollicitation du financement de la Maison France Services

Vu la convention locale Relais services publics signée entre la communauté de communes du Pays de Murat, la Préfecture et les partenaires locaux pour la labellisation RSP en 2009 pour la Maison de services de Murat ;

Vu les conventions locales signées entre les Maisons de services de Murat et Neussargues et nos partenaires depuis 2005 ;

Vu l'obtention de l'homologation « France Services » pour la Maison des services de Murat le 1er janvier 2020 ;

Vu la convention départementale « France Services » signée entre les gestionnaires France Services dont Hautes Terres communauté, les partenaires France Services et l'Etat en date du 7 février 2020 ;

Considérant les principales vocations des maisons de services :

- Un lieu d'accueil et d'informations,
- Des permanences d'organismes sociaux et professionnels,
- Des espaces multimédias,
- Un espace de télétravail ;

Considérant que la Maison France Services a rendu compte de sa montée en gamme en cours de l'année 2019 lors du Comité de Pilotage en présence de l'ensemble des partenaires et de l'Etat, en date du 17 octobre 2019 ;

Considérant le Schéma Départemental D'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics, inscrit dans la loi NOTRe du 7 août 2015, et la convention de mise en œuvre du département du Cantal signée entre la Préfecture, le Département, les EPCI et les partenaires le 3 juillet 2018 ;

Rappelant que les financements de l'Etat, au titre du FNADT et du FIO, ont été sollicités au titre des exercices budgétaires dans le cadre du soutien de l'Etat au fonctionnement des Relais Services publics de Murat, aujourd'hui France Services ;

Précisant que des financements de l'Etat, au titre du FNADT et du FIO, peuvent être sollicités, au titre de l'année 2020, dans le cadre du soutien de l'Etat au fonctionnement des France Services ;

Considérant le budget prévisionnel de fonctionnement 2020 de la Maison France Services de Murat comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Achats de fournitures	4 175 €	Produits de régie	4 500 €
Services extérieurs (photocopieur, assurance, réparation)	6 080 €	FNADT	15 000 €
Entretien, déplacement	12 012 €	Fonds inter-opérateur FIO	15 000 €
Charges de personnel	53 403 €	Autofinancement	41 170 €
TOTAL	75 670 €	TOTAL	75 670 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 de la Maison des services de Murat tel que proposé ci-dessus ;
- **DE L'AUTORISER** à solliciter les subventions suivantes auprès de l'Etat :
 - FNADT : 15 000 €
 - Fonds inter-opérateurs : 15 000 € ;
- **DE L'AUTORISER** à effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE TENIR COMPTE** de la présente délibération dans le budget en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Validation du fonctionnement et du financement du transport d'élèves de la section sportive du collège Maurice Peschaud d'Allanche pour l'année scolaire 2020 - 2021

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2019BC-51 en date du 6 décembre 2019 validant une position de principe de reconduction à l'identique pour 2020-2021 du cadre de fonctionnement et de financement du transport établi pour l'année 2019-2020 ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes n°CP-2020-05 / 17-46-4106 et la décision de Hautes Terres Communauté n°2020DPRSDT-étaturgence-83 en date du 11 juin 2020 approuvant la proposition de convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport scolaire pour les élèves de la section sportive « raid multi-sports de nature » du collège d'Allanche faite par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la demande de Hautes Terres Communauté ;

Vu la convention financière pour l'organisation des navettes de la section sportive du collège d'Allanche signée avec la commune d'Allanche le 09 juillet 2020, déterminant les modalités de cofinancement du service pour l'année 2020-2021 ;

Vu la confirmation du Conseil départemental du Cantal, par courrier en date du 3 juin 2020, de la reconduction de l'aide apportée pour le financement du transport des élèves de la section sportive du collège d'Allanche pour l'année 2020-2021 ;

Vu la décision Présidente n° 2020DPRSDT-104 en date du 10 juillet 2020 décidant de lancer un marché public pour le transport d'élèves vers la section sportive du collège d'Allanche pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Considérant l'inscription de 18 élèves de la section sportive aux navettes de la section sportive pour l'année scolaire 2020-2021, réparties comme suit :

- Lot 1 : Le Lioran – Allanche : 8 inscriptions
- Lot 2 : Lavigerie - Pont de la Gazelle : 10 inscriptions

Considérant la demande faite par une famille d'un passage à la Chevade sur la rotation du soir de la navette desservant la commune de Murat, que cette demande suppose une modification du circuit du Lot 1 de moins de 5 kilomètres ;

Considérant qu'il est proposé que les circuits des navettes de la section sportive d'Allanche soient les suivants pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Lot 1 : 8 élèves : 81 km par jour
 - Aller : Le Lioran – Fraisse Haut – Murat – La Chapelle-d'Alagnon – Pont de la Choulou – Chalinargues – Allanche
 - Retour : Allanche – Chavagnac bourg – La Chapelle-d'Alagnon – Murat (rue des Orgues / La Chevade) – Fraisse Haut – Le Lioran
- Lot 2 : 10 élèves : 43,4 km par jour
 - Aller : Le Pradel – Drils – Le Peuch – Le Chaumeil – Tuilière – Pont de la Gazelle
 - Retour : Pont de la Gazelle – Fortuniès – Brugiroux – Le Peuch – Drils – Le Pradel

Considérant qu'une consultation a été réalisée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour le transport d'élèves vers la section sportive du collège Maurice Peschaud d'Allanche pour l'année 2020-2021 ;

Lots	Montant maximum annuel en € HT
Lot 1 : Le Lioran, Laveissière, Murat, La Chapelle-d'Alagnon, Chalinargues vers le collège d'Allanche	25 000 €
Lot 2 : Lavigerie, Dienne vers Pont de la Gazelle	17 000 €

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Lot 1 : Le Lioran – Allanche	25 000 €	Département	14 057 €
Lot 2 : Lavigerie – Pont de la Gazelle	17 000 €	Commune	12 778 €
		Autofinancement	19 000 €
TOTAL	42 000 €	TOTAL	42 000 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la mise en œuvre des navettes de la section sportive du collège d'Allanche dans les conditions définies ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande lorsque les prestataires seront connus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à établir les bons de commande annuels dans la limite des montants maximums énoncés ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les factures émises par les transporteurs dans la limite des montants qui auront été validés conjointement avec la Mairie lors de l'émission des bons de commande ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter la commune d'Allanche et le Conseil Départemental pour leur participation aux frais de ce service ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place des navettes sur la base des modalités d'organisation et de financement de la navette correspondant aux éléments ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget primitif 2020 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSEDE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Sollicitation de l'agrément pour la création d'un second Relais Petite Enfance – Secteur Murat - Cézallier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5214-16 ;

Vu les statuts de Hautes Terres communauté approuvé par arrêté préfectoral n° 2020-0680 en date du 9 juin 2020 ;

Vu la décision n° 2020DPRS DT-33 en date du 10 février 2020 portant acquisition d'un véhicule pour le service du Relais Petite Enfance ;

Considérant le souhait de faire rayonner le service Relais Petite Enfance sur le secteur Murat-Cézallier ;

Considérant la réflexion engagée sur la création de ce nouveau service via le recrutement d'un nouvel agent et l'état des lieux effectué ;

Considérant que le service Relais Petite Enfance secteur Murat-Cézallier sera géré par Hautes Terres Communauté ;

Considérant la nécessité de solliciter la demande d'agrément auprès de notre partenaire CAF ;

Considérant que la création de ce service peut faire l'objet de plusieurs demandes de subventions auprès de nos partenaires CAF, MSA et CD15 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée le plan de financement d'investissement suivant :

Budget prévisionnel d'investissement :

Dépenses en euros H.T.		Recettes en euros H.T.	
Véhicule "Citroën Jumper"	21 910,10 €	Subvention CAF	27 590,00 €
Signalétique véhicule	395,00 €	Subvention MSA	4 000,00 €
Achat petits équipements/Jeux/Jouets	9 854,30 €	Subvention CD15	1 500,00 €
Achat livres	1 611,37 €	Autofinancement Hautes Terres Communauté	1 397,64 €
Mobilier/petit matériel	716,87 €		
Total	34 487,64 €	Total	34 487,64 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'un deuxième Relais Petite Enfance itinérant, ainsi que le plan de financement d'investissement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DONNER SON ACCORD** pour solliciter l'agrément auprès de la CAF du Cantal ;
- **DE SOLLICITER** les financements auprès des partenaires (CAF du Cantal, MSA, CD15) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions relatives au service Relais Petite Enfance avec les partenaires CAF et MSA ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.
- **D'ADRESSER** une ampliation à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	LANDES Jean-François	REBOUL Jean-Paul
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Félix
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick
ARMANDET Djuwan	DONIOL Christian	MARSAL Michel	RONGIER Jean
BATIFOULIER Vivien	FOURNAL Xavier	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
BATIFOULIER Karine	GENEIX David	MENINI Vincent	SOULIER Christophe
BOUARD André	GOMONT Danielle	PAGENEL Bernard	TEISSÈDRE Claire
BUCHON Frédérique	GRIFFE Alain	PENOT Jean-Pierre	TOUZET Josette
CEYTRE Georges	JOB Eric	PETELET Nathalie	TRONCHE André
CHABRIER Gilles	JOUVE Robert	PONCHET – PASSEMARD Colette	TUFFERY Marie-Claire
CHAUVEL Lucette	JUILLARD Pierre	PORTENEUVE Michel	VIALA Eric
CRAUSER Magali	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	POUDEROUX Gérard	

Étaient absents :

BEAUFORT – MICHEL Bernadette	CHEVALLET Béatrice	PRADEL Ghyslaine	VERNET Roland
BRESSON Aurélie	LESCURE Luc	SARANT Philippe	
CHARBONNIER Marie-Ange	MATHIEU Thierry	VERDIER Jean-Louis	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à PORTENEUVE Michel
MATHIEU Thierry à CHABRIER Gilles
PRADEL Ghyslaine à PONCHET – PASSEMARD Colette
SARANT Philippe à PONCHET – PASSEMARD Colette
VERNET Roland à CEYTRE Georges

Date de convocation : 17 juillet 2020
Secrétaire de séance : ROCHE Pierrick
Membres en exercice : 57
Présents : 47 - Pouvoirs : 5 - Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Contrat de ruralité – validation de la convention financière 2020

Considérant que dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la convention financière 2020 relative au Contrat de ruralité ;

Considérant que cette proposition d'ajout à fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité ;

Vu le Contrat de ruralité signé avec l'État le 20 mars 2017 pour une durée de quatre ans, soit 2017 – 2020, ayant pour but de favoriser l'attractivité du territoire ;

Vu les grandes priorités thématiques d'investissement du Contrat de ruralité :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ;
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaire ;
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;

Considérant que ce contrat constitue un accord-cadre pluriannuel permettant au territoire de disposer d'une enveloppe financière pour 2020 de 455 000 € pour soutenir les projets d'investissements portés par Hautes Terres Communauté ;

Considérant la possibilité pour Hautes Terres Communauté de dédier une partie de l'enveloppe aux communes de son territoire ;

Considérant qu'un appel à projet a été adressé le 30 juin 2020 par Hautes Terres Communauté à destination des 35 communes du territoire afin de recueillir des projets communaux correspondants aux orientations du contrat de ruralité ;

Considérant les projets proposés par les communes s'inscrivant dans les domaines d'action du Contrat

de ruralité ;

Considérant qu'au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base des actions programmées listées en annexe, les crédits appelés se répartissent comme suit :

- Montant des crédits sous maîtrise d'ouvrage intercommunale : 275 000 € pour 7 actions ;
- Montant des crédits sous maîtrise d'ouvrage communale : 180 000 € pour 11 actions et la règle de soutien suivante :
 - o opérations < 10 000 € : dotation à hauteur de 70% des dépenses
 - o opérations > 10 000 € : dotation à hauteur de 25% des dépenses plafonnées à 30 000 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les termes de la convention financière 2020 ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer à la convention financière pour l'année 2020 avec l'État ;
- **D'INSCRIRE** les crédits en recettes et dépenses des opérations portées par Hautes Terres Communauté au budget primitif 2020 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



PREFECTURE DU CANTAL

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
Reçu en préfecture le 04/08/2020
Affiché le 
ID : 015-200066637-20200724-2020CC_105-DE

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITE

ANNEE 2020

ENTRE

Le Préfet du département du Cantal, Isabelle SIMA

d'une part,

ET

Hautes Terres Communauté, représentée par Didier ACHALME, Président,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2020 liste les actions à engager pour l'année 2020. Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles ses actions seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Il convient de préciser que lors de la signature du contrat de ruralité un programme d'action pluriannuel avait été proposé en lien avec le programme d'investissement acté à la création de l'intercommunalité. Plusieurs opérations ont pu bénéficier de financement complémentaire ou ont été annulées. De plus, il avait été envisagé dès la signature du contrat de prévoir un appel à projet à destination des communes dans l'esprit de « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Par ailleurs, il est rappelé que l'année 2020 est une année particulière notamment au regard de la crise sanitaire qui a fortement impacté le calendrier électoral. En effet, les

élections communautaires se sont déroulées le 15 juillet 2020 a coordonné à l'échelle de son territoire un appel à candidature de projets communaux correspondants aux orientations du contrat de ruralité et prêts à être engagés à très court terme. Les opérations en phase avec ces orientations ont été retenus et intégrés à la présente convention annuelle.

VU le contrat de ruralité de Hautes Terres Communauté, signé le 20 mars 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU la délibération du conseil communautaire de Hautes Terres Communauté du 24 juillet 2020,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2020 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions, Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2020, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2020

Ces actions, qui seront à engager en 2020, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2020 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

un montant total de 455 000 € selon la répartition suivante :

- **montant des crédits sous maîtrise intercommunale : 275 000 € pour 8 actions**
- **montant des crédits sous maîtrise communale : 180 000 € pour 11 actions**

PROJET

Axe	Actions	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Montant MO	Part MO	Etat		CD 15	Part CD 15	CR AURA	Part CR AURA	Autre financeur	Part Aut financeur
						Contrat ruralité	DETR						
1	Développer l'attractivité du territoire												
2	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	HTC	112 133	22 427,00	20%	43 474	39%	0	33 640	12 592	11%		0%
3	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	HTC	142 000	32 375,00	23%	109 625	77%	0	0	0	0%		0%
4	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	HTC	36 000	18 000,00	50%	18 000	50%	0	0	0	0%		0%
5	Développer le numérique + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	HTC	40 000	8 000,00	20%	32 000	80%	0	0	0	0%		0%
6	Renforcer la transition écologique	HTC	19 000	3 800,00	20%	12 500	66%	0	0	0	0%		0%
7	Renforcer la transition écologique	HTC	59 608	11 922,18	20%	34 274	57%	23%	0	0	0%		0%
8	Renforcer la transition écologique	HTC	40 000	18 873,00	47%	21 127	53%		0	0	0%		0%
		HTC	5 000	1 000,00	20%	4 000	80%						
	TOTAL HTC		453 741	116 397		275 000		0	33 640	12 592			
Axe	Actions	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Montant MO	Part MO	Etat		CD 15	Part CD 15	CR AURA	Part CR AURA	Autre financeur	Part Aut financeur
						Contrat ruralité	DETR						
1	Développer l'attractivité du territoire	Séjour	6 610,00 €	1 983	30%	4 627	70%	0	0	0	0%		0%
2	Développer l'attractivité du territoire	Massiac	95 000,00 €	71 238	75%	23 762	25%	0	0	0	0%		0%
3	Développer l'attractivité du territoire	Neussargues en Pinatelle	34 484,00 €	15 609	45%	8 616	25%	30%	0	0	0%		0%
4	Développer l'attractivité du territoire + Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Allanche	149 641,27 €	66 211	44%	30 000	20%	18%	20 000	13%	0%	6 000	4%
5	Renforcer la transition écologique	Aurillac	360 000,00 €	174 000	48%	30 000	8%	30%	30 000	8%	5%	18 000	0%
6	Renforcer la transition écologique + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	La Chapelle Alagnon	3 882,36 €	1 165	30%	2 717	70%	0	0	0	0%		0%
7	Renforcer la transition écologique + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Albepierre-Bredons	9 180,00 €	2 754	30%	6 426	70%	0	0	0	0%		0%
8	Renforcer la transition écologique	Dième	187 052,12 €	152 125	81%	30 000	16%	0	0	4 927	3%		0%
9	Renforcer la transition écologique	Leyvaux	35 168,16 €	7 111	20%	7 737	22%	28%	0	10 550	30%		0%
10	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale + Développer l'attractivité du territoire	Marceolat	29 510,00 €	22 133	75%	7 377	25%	0	0	0	0%		0%
11	Développer l'attractivité du territoire + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Murat	114 952,76 €	86 215	75%	28 738	25%	0	0	0	0%		0%
	TOTAL COMMUNES		1 025 460,67 €	600 544,57 €		180 000,00 €		155 439,20 €	50 000,00 €	33 476,90 €			
TOTAL CONVENTION FINANCIERE 2020												455 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 04/08/2020
Reçu en préfecture le 04/08/2020
Affiché le
ID : 015-200066637-20200724-2020CC_105-DE



ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2020 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiés avant le 31 décembre 2020.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Préfet du Cantal

Isabelle SIMA

Le Président de Hautes Terres Communauté

Didier ACHALME

PROJET

CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2020**ANNEXE 1****Liste des actions programmées en 2020 et leurs modalités de réalisation****Actions sous maîtrise ouvrage intercommunale**

1	Développer l'attractivité du territoire	Canyoning Haut Alagnon aménagement passerelles sentiers
2	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Acquisition de vélo électriques
3	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Borne recharge véhicule électrique
4	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Etude faisabilité voie mobilité douce Massiac Le Lioran
5	Développer le numérique + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Renforcement de la maison France Services de Murat
6	Renforcer la transition écologique	Amélioration de la performances énergétiques des bâtiments communautaires et accueillant du public
7	Renforcer la transition écologique	Plateforme de stockage : amélioration des performances de séchage
8	Renforcer la transition écologique	Acquisition et mise à disposition d'une flotte de gobelets réutilisables

Actions sous maîtrise ouvrage communale

1	Développer l'attractivité du territoire	Rénovation four du Monteil	Séгур
2	Développer l'attractivité du territoire	Aménagement de la salle polyvalente	Massiac
3	Développer l'attractivité du territoire	Aménagement aires de jeux dans les bourgs	Neussargues en Pinatelle
4	Développer l'attractivité du territoire	Aménagement de la place du Cézallier et de l'école	Allanche
5	Développer l'attractivité du territoire + Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Rénovation de l'ancienne école et création d'un gîte	Auriac
6	Renforcer la transition écologique	Isolation logement communal	La Chapelle Alagnon
7	Renforcer la transition écologique + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Bâtiment communal, remplacement de fenêtres et porte entrée PMR	Albepierre-Bredons
8	Renforcer la transition écologique	Changement du système de chauffage du foyer communal	Dienne
9	Renforcer la transition écologique	Rénovation du bâtiment communal	Leyvaux
10	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale + Développer l'attractivité du territoire	Aménagement du centre bourg	Marcenat
11	Développer l'attractivité du territoire + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Aménagement et développement de la piscine de Murat	Murat

Actions sous maîtrise ouvrage intercommunale

PROJET

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire**ACTION 1 : Aménagement des Gorges du Haut Alagnon**

- **Localisation** : Laveissière

- **Descriptif sommaire** :

L'opération s'inscrit dans un projet global de valorisation touristique du site naturel des gorges de l'Alagnon. Ce site est aujourd'hui un lieu de promenade, offrant une balade facile en bord de rivière idéale pour les familles mais aussi un lieu de pratique du canyoning encadré par des professionnels de la discipline.

Le projet comprend la sécurisation du cheminement piéton existant et sa prolongation sur un linéaire d'environ 800 mètres. Cette prolongation nécessite la création de plusieurs ouvrages de type passerelles ou cheminement en encorbellement. Plusieurs phases sont à prévoir pour mener à bien le projet global :

- une étude de faisabilité du projet (pré-étude)
- une étude géotechnique de conception (selon les résultats de l'étude de faisabilité)
- construction des équipements définis par l'étude de conception (passerelles, ...).

Objectif : proposer un site référent sur les activités aquatiques

- **Maître d'ouvrage** : Hautes Terres Communauté

- **Maître d'œuvre** : A définir : entreprise spécialisée

- **Budget de l'action** : 112 133 € HT

- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 22 247 € (20%)

- **Part attendue par l'Etat** : 43 474 € (39%) – FSIL Contrat de ruralité 2020

- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).

- **Conseil régional** : 11% 12 592 € au titre AMI Montagne 4 saisons
- **Conseil départemental** : 30% au titre du Contrat de Développement : 33 640 €
- **Fonds européens** :
- **Autres** :

- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :

Démarrage septembre 2020

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

. fréquentation du site

Thème du contrat : Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale

ACTION 2 : Acquisition d'un parc de vélo à assistance électrique

- **Localisation** : tout le territoire de HTC

- **Descriptif sommaire** :

Proposer des services innovants, évolutifs et de proximité, en phase avec les attentes des habitants et en résonance avec l'évolution de notre société, sont des enjeux essentiels pour les élus de Hautes Terres communauté.

Dans le cadre de l'étude menée actuellement sur la mobilité, il ressort de cette première phase d'analyse, un enjeu sur le développement des mobilités douces à la fois pour les habitants du territoire et pour les visiteurs et le développement de la culture vélo.

Dans le cadre de l'opération TEPCV, 15 VTT à assistance électrique de type « sportif » ont été acquis et mis en location dans les offices de tourisme du territoire.

La présente action vise à compléter ce parc existant et à acquérir des vélos à assistance électrique adaptés aux différents usages (déplacement quotidien et loisirs). La fin de l'étude mobilité actuelle permettra d'adapter la gestion de ce parc qui pourrait se mettre en œuvre en lien avec les professionnels du territoire, une partie en gestion directe par la communauté de communes en favorisant des locations longue durée pour favoriser la découverte de cette pratique et inciter les habitants à acquérir leur propre matériel.

Objectif : développer les pratiques de mobilité douce sur le territoire

- **Maître d'ouvrage** : Hautes Terres Communauté

- **Maître d'œuvre** : non concerné

- **Budget de l'action** : 142 000 € HT

- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 32 375 € (23%)

- **Part attendue par l'Etat** : 109 625 € (77%) – FSIL Contrat de ruralité 2020

- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).

- **Conseil régional** :
- **Conseil départemental** :
- **Fonds européens** :
- **Autres** :

- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :

Acquisition programmée 2021

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

- . nombre de locations
- . nombre de km parcouru...

Thème du contrat : Renforcer la mobilité, la transition sociale

ACTION 3 : Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique

Localisation : Massiac

Descriptif sommaire :

Hautes Terres Communauté souhaite compléter le maillage de son territoire pour favoriser la mobilité douce et notamment électrique sur le territoire, afin de répondre aux enjeux futurs.

En complément de la borne située à Murat, l'installation d'une seconde borne sur la commune de Massiac permettra de proposer en proximité de l'A75 et à l'entrée du territoire une possibilité de recharge.

Cette borne devra être interopérable, c'est-à-dire ouverte à tout type d'utilisateur : les abonnés à un service de mobilité locale, les abonnés à un opérateur de mobilité national ou international, et les non-abonnés.

Durant le temps de charge du véhicule, les usagers pourront visiter le centre-bourg de la ville mais aussi profiter des nombreux commerces du centre-ville.

La gestion de la borne sera confiée à la commune de Massiac.

Objectif : développer la mobilité électrique sur le territoire et favoriser l'accueil de visiteurs utilisant ce type de véhicule

- **Maître d'ouvrage :** Hautes Terres Communauté
- **Maître d'œuvre :** *non concerné*
- **Budget de l'action :** 36 000 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage :** 18 000 (50%)
- **Part attendue par l'Etat :** 51 473 € (16%) – FSIL Contrat de ruralité 2020
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :** *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,...), les valoriser).*
 - o **Conseil régional :**
 - o **Conseil départemental :**
 - o **Fonds européens :**
 - o **Autres :** possibilité de financement complémentaire via le SDEC
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :**
 - Consultation : octobre-novembre
 - Date envisagée de début – fin des travaux : janvier à avril 2021
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**
 - Nombre de charges réalisées

Thème du contrat : Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale

ACTION 4 : Etude de faisabilité d'une voie à mobilité douce/mobilité active entre Massiac et le Lioran

Localisation : Territoire intercommunal HTC vallée de l'Alagnon entre Massiac et Le Lioran

Descriptif sommaire :

Cette étude de faisabilité porte sur la création/aménagement d'une voie à mobilité douce entre Massiac et le Lioran.

Au regard de la particularité géographique du territoire, cette étude devra permettre d'identifier un itinéraire structurant et comprenant différentes sections (section voie verte, zones de rencontres, section aménagées, chemin empierrés, itinéraires de liaisons...). Elle aboutira à une proposition chiffrée de l'investissement à réaliser : emprise du projet, faisabilité administrative, juridique et environnementale, propositions de scénarios

L'étude de faisabilité portant sur la création d'une voie verte sur le Cézallier depuis Allanche et Marcenat, préalablement financée mais non mise en œuvre sera intégrée à ce projet. L'objectif étant d'imaginer une liaison secondaire en direction du Cézallier.

Cette voie structurante pour la mobilité devra permettre de répondre à des besoins de la population dans les déplacements quotidiens et permettra également de positionner le territoire comme une destination « vélo ». Dans le cadre d'un schéma cyclo et randonnées, des circuits de découvertes viendraient ainsi compléter l'offre en utilisant le réseau routier secondaire, les itinéraires de randonnées pour favoriser la découverte de sites touristiques du territoire en développant une éco-mobilité des visiteurs. Elle permettra également l'utilisation des vélos à assistance électrique en s'appuyant sur différents lieux de locations de VAE et en structurant une offre de services utiles aux cyclistes.

Objectif :

Favoriser la mobilité douce au quotidien et la découverte du territoire grâce à un itinéraire structurant

- **Maître d'ouvrage** : Hautes Terres Communauté
- **Maître d'œuvre** : à définir
- **Budget de l'action** : 40 000 €
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 8 000 € (20%)
- **Part attendue par l'Etat** : 32 000 € (80%) – FSIL Contrat de ruralité 2020
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).
 - o Conseil régional :
 - o Conseil départemental :
 - o Fonds européens :
 - o Autres :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
 - . Consultation des entreprises : novembre-décembre 2020
 - . Début-fin travaux : janvier à juin 2021
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** nombre de km d'itinéraire identifié

Thème du contrat : Favoriser l'accessibilité des services développer le numérique

ACTION 5 : Renforcement de la maison France Services de Murat

Localisation : Murat

Descriptif sommaire :

La Maison des Services de Murat a obtenu son labellisation « Maison France Services » en janvier 2020. Cette distinction est une nouvelle étape du projet France Services sur le territoire.

Dans ce cadre, cette opération prévoit :

- un re-aménagement des lieux doit être réalisé afin de répondre encore plus qualitativement au cahier des charges de la maison France service avec l'obligation de présence de 2 agents en acte d'accueil et d'accompagnement : travaux acoustique, réagencement des espaces
- l'acquisition d'équipement de visio-conférence adapté dédié aux usagers de la maison France services, particuliers, entreprises, associations, coworkeurs, collectivités du territoire...
- mise à niveau du service pour harmoniser et mise en réseau avec les autres maisons des services d'Allanche et Massiac

Objectifs : adapter la maison France Services à l'accroissement et développement des besoins

Maître d'ouvrage : Hautes Terres Communauté

Budget de l'action : 19 000 € HT

Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 3 800 € (20%)

Part attendue de l'Etat : 12 500 € (80%) – FSIL Contrat de ruralité 2020

- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :** préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser).

- Conseil régional :
- Conseil départemental :
- Fonds européens :
- Autres :

Calendrier de réalisation :

- Début de l'opération : Octobre 2020
- Fin de l'opération : Février 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Fréquentation de la maison France services
- Nombre de prestation d'accompagnement

Thème du contrat : Renforcer la transition écologique et énergétique**ACTION 6 : Amélioration de la performances énergétiques des bâtiments communautaires et accueillant du public**

- **Localisation** : Maisons des services de Murat et Maison médicale de Neussargues en Pinatelle

Descriptif sommaire :

L'opération consiste à mener des travaux qui permettront l'amélioration de la performance énergétique de certains bâtiments appartenant à la communauté de communes.

Dans ce cadre, il s'agit de mettre en place un sas d'entrée dans la maison de santé de Neussargues en Pinatelle.

De plus, il s'agira de remplacer le système de chauffage de la maison des services de Murat situé au sein du siège de l'intercommunalité.

Améliorer l'accessibilité de l'entrée principale (maison de santé de Neussargues) ;

- Améliorer la qualité d'accueil et de travail en diminuant les déperditions thermiques lors de l'ouverture ou du maintien des portes ouvertes ;
- Diminuer l'impact environnemental du chauffage en baissant les consommations d'énergie de l'ordre de 15%.

Le remplacement de la chaudière aura pour but de :

- Améliorer la fiabilité et avoir une meilleure gestion des besoins énergétiques ;
- Diminuer l'impact environnemental du chauffage en baissant les consommations d'énergie de l'ordre de 30% à 40% grâce à la mise en place de chaudières en cascade. Celles-ci permettent une variation en continu de la puissance de chauffe disponible et s'adaptent instantanément aux besoins énergétiques.

Objectif : réaliser des économies d'énergies sur les bâtiments communautaires accueillant du public

- **Maître d'ouvrage** : Hautes Terres Communauté

- **Maître d'œuvre** : non concerné

- **Budget de l'action** : 59 608 € HT

- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 11 922 € (20%)

- **Part attendue par l'Etat** : 34 274 € (57%) – FSIL Contrat de ruralité 2020 + 13 412 (DETR)

- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser).

- Conseil régional :
- Conseil départemental :
- Fonds européens :
- Autres :

- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :**

Démarrage des travaux : septembre 2020

Fin des travaux : décembre 2020

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : consommation énergétique des bâtiments

Thème du contrat : Renforcer la transition écologique et**ACTION 7 : Plateforme de séchage et de stockage des plaquettes forestières : amélioration des performances**

- **Localisation** : Murat

- **Descriptif sommaire** :

Hautes Terres Communauté gère un ensemble particulièrement innovant sur la ressource en bois : un réseau de chaleur et une salle pédagogique (en service depuis 2008), une plateforme de séchage et stockage à dimension départementale (fonctionnelle depuis 2011).

Cet ensemble, particulièrement novateur à son origine doit aujourd'hui répondre à de nouveaux besoins. En effet, la plateforme de stockage nécessite de réaliser des travaux afin d'améliorer les performances de séchage des copeaux de bois. Les réseaux de chaleur installés sur le Cantal ces dernières années (notamment sur Saint Flour et Aurillac) nécessite des plaquettes avec des priorités plus stables tout au long de l'année notamment en termes d'humidité.

Cette opération consiste en l'installation d'une couverture anti condensation et isolante du toit actuel. Ce nouvel équipement permettra d'améliorer les performances de séchage mais également sécuriser la productivité des panneaux photovoltaïques installés en toiture.

Objectif :

Fournir des plaquettes avec des meilleures propriétés pour améliorer les performances énergétiques des réseaux de chaleur cantaliens.

- **Maître d'ouvrage** : Hautes Terres Communauté

- **Maître d'œuvre** : non concerné

- **Budget de l'action** : 40 000 € HT

- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 18 873 000 € (47%)

- **Part attendue par l'Etat** : 21 127 € (53%) – FSIL Contrat de ruralité 2020

- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser).*

○ **Conseil régional** :

○ **Conseil départemental** :

○ **Fonds européens** :

○ **Autres** :

- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :

Septembre à décembre 2020

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** : évolution de la qualité des plaquettes

Thème du contrat : Renforcer la transition écologique et énergétique

ACTION 8 : Acquisition et mise à disposition d'une flotte de gobelets réutilisables

- **Localisation** : toutes les communes de Hautes Terres Communauté

- **Descriptif sommaire** :

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, d'éco-exemplarité et en application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui prévoit depuis le 1^{er} janvier 2020 l'interdiction des gobelets jetables, Hautes Terres Communauté souhaite accompagner la mise en œuvre de cette obligation auprès des communes de son territoire.

L'action consiste à acquérir 20 000 gobelets réutilisables à disposition de ses communes et de leurs associations.

Objectif :

- Apporter une solution alternative à l'utilisation des gobelets jetables.
- Réduire considérablement le volume de déchets produits lors des manifestations
- Sensibiliser les organisateurs et les participants.

- **Maître d'ouvrage** : Hautes Terres Communauté

- **Maître d'œuvre** : non concerné

- **Budget de l'action** : 5 000 € HT

- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 1 000 € (20%)

- **Part attendue par l'Etat** : 4 000 € (80%) – FSIL Contrat de ruralité 2020

- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*

- **Conseil régional** :
- **Conseil départemental** :
- **Fonds européens** :
- **Autres** :

- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :

Septembre à décembre 2020

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

- Utilisation de la flotte de gobelets

Actions sous maîtrise ouvrage communale

PROJET

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire**ACTION 1 : Restauration de la toiture du Four Banal du Monteil**

- **Localisation** : Le Monteil – 15 300 SÉGUR LES VILLAS
- **Descriptif sommaire** : Dans le cadre de sa politique d'attractivité du territoire, la commune de Ségur-les-Villas a élaboré un programme d'actions permettant la valorisation du cadre de vie au travers d'une politique volontariste, de rénovation des bâtiments communaux, d'embellissement du bourg et des villages, pour la mise en valeur du patrimoine dans le but d'en faire un outil d'attractivité. Des travaux de rénovation de la toiture pour le four du village du Monteil sont nécessaires afin de sauvegarder un élément central de l'identité du village car il constitue à la fois un lieu de fête et de rencontre où estivants et habitants peuvent échanger. Cet élément du patrimoine n'a pas été rénové depuis la fin des années 80 ; il est aujourd'hui en péril.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de SÉGUR-LES-VILLAS
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 6 610,00 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 1 983 €
- **Part attendue par l'Etat** : 4 627 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Démarrage des travaux : début décembre 2020
Fin des travaux : fin décembre 2020
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. nombre d'évènements organisés

ACTION 2 : Isolation d'un logement communal

- **Localisation** : Bourg de La Chapelle d'Alagnon
- **Descriptif sommaire** : La commune de la Chapelle d'Alagnon envisage d'effectuer des travaux sur un bâtiment public, un logement qui se situe au-dessus de la mairie. L'objectif est de viser une diminution de la consommation énergétique, afin de réaliser des économies de fonctionnement sur la facture énergétique de la commune. Les travaux consistent à réaliser l'isolement de l'appartement communal ainsi que l'installation d'une V.M.C.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de La Chapelle d'Alagnon
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 3 882,36 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 1 164,71 €
- **Part attendue par l'Etat** : 2 717,65 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Démarrage des travaux : automne 2020
Fin des travaux :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. évolution des consommations énergétiques

Thème du contrat : Renforcer la transition écologique et favoriser l'accessibilité des services publics à la population

ACTION 3 : Isolation d'un bâtiment communal

- **Localisation** : Bourg d'Albepierre-Bredons
- **Descriptif sommaire** : La commune d'Albepierre-Bredons envisage d'effectuer des travaux de rénovation thermique sur un bâtiment communal composé de trois logements occupés à l'année au titre de résidence principale. Deux de ces logements disposent de fenêtres en simple vitrage. Il devient donc nécessaire de les remplacer par des fenêtres nouvelle génération qui permettront de réaliser d'importantes économies d'énergie. De plus, il s'agira d'installer une nouvelle porte d'entrée en remplacement d'une vieille porte en bois, non adaptée aux personnes à mobilité réduite et source de grosses pertes de chaleur.
- **Maître d'ouvrage** : Commune d'Albepierre-Bredons
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 9 180,00 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 2 754,00 €
- **Part attendue par l'Etat** : 6 426,00 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Durée des travaux : Septembre / Octobre 2020
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. évolution des consommations énergétiques

ACTION 4 : Rénovation du bâtiment communal abritant le secrétariat de mairie

- **Localisation** : Lieu-dit Marzun, 43 450 LEYVAUX
- **Descriptif sommaire** : La commune de Leyvaux envisage de rénover le bâtiment communal abritant le secrétariat de mairie. L'opération consiste en l'isolation de la toiture ; le remplacement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries en PVC à rupture de pont thermique y compris isolant ; l'aménagement d'un local pour abriter les archives ainsi que d'une salle de réunion. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de Leyvaux
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 35 168,16 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 17 661,16 €
- **Part attendue par l'Etat** : 17 507,00 € : DETR 2020 (9 770 €) + DSIL 2020 (7 737,00 €)
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** : 10 550 € (Demande en mars 2020).
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Durée des travaux : Octobre 2020
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. évolution des consommations énergétiques

**Thème du contrat : Renforcer la mobilité, la transition écologique
Développer l'attractivité du territoire**

ACTION 5 : Préservation de la qualité de vie et sécurisation de l'espace public

- **Localisation** : Commune de MARCENAT
- **Descriptif sommaire** : La commune de Marcenat est traversée par les Départementales n°679 et n°36 et la circulation y est dense. Dans ce cadre, la commune envisage de préserver la qualité de vie et la sécurité des habitants de la commune ainsi que d'obtenir un partage de l'espace public entre l'ensemble des usagers. Il s'agira donc d'une part de mettre en place des radars pédagogiques au niveau des différentes voies d'accès aux entrées du bourg et sensibiliser les automobilistes à respecter et réduire leur vitesse de circulation. D'autre part, il s'agira de créer une allée piétonnière matérialisée, à l'intérieur du village, pour sécuriser l'accès au principal point de vente situé en bordure de la Route du Cézallier, à l'entrée du bourg. L'objectif est de sécuriser aussi les différents points « passages piétons » à l'intérieur du bourg.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de Marcenat
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 29 510,00 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 22 132,50 €
- **Part attendue par l'Etat** : 7 377,50 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
- **Conseil régional** :
- **Conseil départemental** :
- **Fonds européens** :
- **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Durée des travaux :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. linéaire des aménagements

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire**ACTION 6 : Aménagement d'aires de jeux pour les enfants**

- **Localisation** : Commune de NEUSSARGUES-EN-PINATELLE, née de la fusion des communes historiques de Neussargues-Moissac, Celles, Chavagnac, Chalinargues et Sainte-Anastasia.
- **Descriptif sommaire** : La commune de Neussargues-en-Pinatelle propose à ses enfants une seule aire de jeux située sur la commune historique de Neussargues-Moissac. Cet espace ludique est relativement vétuste et doit faire l'objet de travaux. De plus, il s'agira de la compléter par des jeux « PMR » afin d'être en capacité d'accueillir des enfants en situation de handicap. Par ailleurs, les quatre autres communes historiques ne disposent d'aucune infrastructure dédiée aux enfants. L'objectif est alors de créer une aire de jeux à Chalinargues avec des jeux, la signalétique conforme, des bancs et des clôtures, et d'installer des espaces plus modestes sur les communes de Celles, Chavagnac et Sainte-Anastasia pour les enfants de ces communes mais également à destination de la population touristique.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de Neussargues en Pinatelle
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 34 464,00 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 15 508,80 €
- **Part attendue par l'Etat** : 18 955.20 € : 8 616,00 € (DSIL 2020) + 10 339.20 € (DETR 2020)
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Début des travaux : avril 2021
Fin des travaux : novembre 2021
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. fréquentation des espaces

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire / services publics à la population

ACTION 7 : Aménagement et développement de la piscine

- **Localisation** : Piscine municipale – 3 rue d'Olonne sur Mer 15 300 MURAT
- **Descriptif sommaire** : Suite aux travaux de rénovation thermique engagés à la faveur du label territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV), la commune de Murat souhaite continuer son investissement afin de dynamiser et sécuriser la piscine municipale, qui est un atout pour les habitants et les touristes sur l'ensemble du territoire de Hautes Terres Communauté. Il s'agit d'effectuer des travaux permettant l'isolation du toit ce qui limitera ainsi les pertes d'énergie ; et l'aménagement de nouveaux équipements de loisirs afin de stimuler l'attractivité de la structure pour tous.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de Murat
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 114 952,76 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 86 214,57 €
- **Part attendue par l'Etat** : 28 738,20 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Début des travaux : deuxième trimestre 2021
Fin des travaux : troisième trimestre 2021
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
. fréquentation des différents espaces

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire

ACTION 8 : Aménagement de la place du Cézallier et sécurisation de l'école primaire

- **Localisation** : Place du Cézallier – 15 160 ALLANCHE
- **Descriptif sommaire** : Dans le cadre de sa politique de développement et d'attractivité du territoire, la commune d'Allanche envisage d'aménager la place du Cézallier et de sécuriser les bâtiments de l'école primaire publique. Pour mener cette opération, il s'agira d'une part de mettre en conformité et sécuriser les bâtiments de l'école et ses abords avec la pose d'une clôture rigide (plan Vigipirate) et des accès anti-effraction et intrusion de l'enceinte du groupe scolaire. D'autre part, il s'agira d'aménager la place du Cézallier pour la rendre plus fonctionnelle et attractive sachant qu'elle est centrale aux différents commerces et services du bourg : remise en valeur du patrimoine et de l'accessibilité, reprise des réseaux d'eau pluviale et fluviale, aménagement paysager, et mise en conformité de l'accessibilité par la création de places de parking à destination des personnes à mobilité réduite.
- **Maître d'ouvrage** : Commune d'Allanche
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 149 641,27 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 66 211,27 €
- **Part attendue par l'Etat** : 57 430 € : DSIL 2020 (30 000 €) + DETR 2020 (27 430 €)
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** : 20 000 €
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** : 6 000 € (FIPDR)
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Début des travaux : septembre 2020
Fin des travaux : mars 2021
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :

Thème du contrat : Renforcer la transition écologique**ACTION 9 : Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à bois au foyer d'accueil**

- **Localisation** : Le Bourg – 15 300 DIENNE
- **Descriptif sommaire** : Le bâtiment du foyer d'accueil, un hébergement d'une cinquantaine de places, est situé dans le bourg de Dienne. Il fonctionne avec une chaudière au fioul, très énergivore, qui date d'il y a trente ans. Le projet vise à remplacer cette chaudière avec une chaudière à bois (granulés), sans changer l'installation intérieure actuelle. Cela permettra une économie d'énergie de l'ordre de 30 à 40 %.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de Dienne
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 187 052,12 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 152 125,22 €
- **Part attendue par l'Etat** : 30 000 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** : 4 926,90 €
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Début des travaux : fin 2020
Fin des travaux : saison 2021
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
Evolution des consommations énergétiques

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire**ACTION 10 : Réhabilitation et requalification du bâtiment mairie et ancienne école en gîte touristique**

- **Localisation** : AURIAC L'ÉGLISE
- **Descriptif sommaire** : La commune d'Auriac l'Église envisage de réhabiliter la mairie et l'ancienne école au profit de la commune. La seconde tranche de cette opération consiste à créer un gîte touristique et à aménager les espaces extérieurs. L'objectif étant un attrait touristique au sein de la commune. Pour mener à bien cette opération, la commune d'Auriac l'Église devra s'appuyer sur des prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **Maître d'ouvrage** : Commune d'Auriac l'Église
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 360 000 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 204 000 €
- **Part attendue par l'Etat** : 138 000 € : DSIL 2020 (30 000 €) + DETR 2020 (108 000 €).
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** : 18 000 €
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Durée des travaux :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
 - Evolution des consommations énergétiques
 - Fréquentation du gîte

Thème du contrat : Développer l'attractivité du territoire

ACTION 11 : Aménagement de la salle polyvalente

- **Localisation** : Rue Jacques Chaban Delmas – 15 500 MASSIAC
- **Descriptif sommaire** : Forte de son emplacement géographique, la commune de Massiac est une véritable porte d'entrée dans le territoire et est un des principaux centre-bourgs de Hautes Terres Communauté. Afin de développer son attractivité et ainsi les diverses manifestations, la commune envisage de réaménager la salle polyvalente dédiée principalement à la pratique du sport scolaire et à la culture. Cette salle dispose d'ores-et-déjà d'un bar et d'une partie réception. L'objectif de la rénovation de la salle serait d'y créer une cuisine et de l'équiper en matériel nécessaire afin de répondre au mieux à la demande des utilisateurs. Cela permettrait ainsi d'améliorer la qualité du service existant.
- **Maître d'ouvrage** : Commune de Massiac
- **Maître d'œuvre** :
- **Budget de l'action** : 95 048 € HT
- **Part mobilisée par le maître d'ouvrage** : 71 286 €
- **Part attendue par l'Etat** : 23 762 €
- **Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs** : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ..., les valoriser).*
 - **Conseil régional** :
 - **Conseil départemental** :
 - **Fonds européens** :
 - **Autres** :
- **Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux)** :
Durée des travaux :
- **Indicateurs de suivi et d'évaluation** :
 - . nombre d'organismes partenaires
 - . fréquentation mensuelles des différents espaces
 - . nombre d'animations réalisées à destination des habitants



MAÎTRE D'OUVRAGE : HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

	Axe	Actions	Montant total du projet		Autofinancement du maître d'ouvrage		État - Contrat de ruralité		État - DETR		Conseil Départemental 15		Conseil Régional AURA	
			Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1	Développer l'attractivité du territoire	Canyoning Haut Allagnon aménagement passerelles sentiers	112 133,00 €	20%	22 427,00 €	20%	43 474,00 €	39%			33 640,00 €	30%	12 592,00 €	11%
2	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Acquisition de vélo électrique	142 000,00 €	23%	32 375,00 €	23%	109 625,00 €	77%						
3	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Borne recharge véhicule électrique (1 à Massiac)	36 000,00 €	50%	18 000,00 €	50%	18 000,00 €	50%						
4	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Etude faisabilité mobilité douce Massiac Le Lioran	40 000,00 €	20%	8 000,00 €	20%	32 000,00 €	80%						
5	Renforcer la transition écologique	Renforcement de la maison France Services de Murat	19 000,00 €	34%	6 500,00 €	34%	12 500,00 €	66%						
6	Renforcer la transition écologique	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et accueillant du public	59 608,18 €	20%	11 922,18 €	20%	34 274,00 €	57%	13 412,00 €	23%				
7	Renforcer la transition écologique	Plateforme de stockage : amélioration des performances de séchage	40 000,00 €	47%	18 873,00 €	47%	21 127,00 €	53%						
8	Renforcer la transition écologique	Acquisition et mise à disposition d'une flotte de gobelets réutilisables	5 000,00 €	20%	1 000,00 €	20%	4 000,00 €	80%						
TOTAL HTC			453 741,18 €		119 097,18 €		275 000,00 €		13 412,00 €		33 640,00 €		12 592,00 €	

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNES DU TERRITOIRE

	Axe	Actions	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total du projet	Autofinancement du maître d'ouvrage		État - Contrat de ruralité		Autres financements publics	
					Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
1	Développer l'attractivité du territoire	Rénovation four du Montell	Ségur-les-Villars	6 610,00 €	1 983,00 €	30%	4 627,00 €	70%		
2	Développer l'attractivité du territoire	Aménagement de la salle polyvalente	Massiac	95 000,00 €	71 238,00 €	75%	23 762,00 €	25%		
3	Développer l'attractivité du territoire	aménagement aires de jeux dans les bourgs	Neussargues-en-Pinatelle	34 464,00 €	15 608,80 €	45%	8 616,00 €	25%	10 239,20 €	30%
4	Développer l'attractivité du territoire	Aménagement de la place du Cézailier et de l'école	Allanche	149 641,27 €	66 211,27 €	44%	30 000,00 €	20%	53 430,00 €	36%
5	Développer l'attractivité du territoire + Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale	Rénovation de l'ancienne école et création d'un gîte	Aurillac l'Église	360 000,00 €	174 000,00 €	48%	30 000,00 €	8%	156 000,00 €	43%
6	Renforcer la transition écologique	Isolation logement communal	La Chapelle d'Alagnon	3 882,36 €	1 165,36 €	30%	2 717,00 €	70%		
7	Renforcer la transition écologique + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Bâtiment communal, remplacement de fenêtres et porte entrée PMR	Albeperre-Bredons	9 180,00 €	2 754,00 €	30%	6 426,00 €	70%		
8	Renforcer la transition écologique	Changement du système de chauffage du foyer communal	Diègne	187 052,13 €	152 125,22 €	81%	30 000,00 €	16%	4 926,90 €	3%
9	Renforcer la transition écologique	Rénovation du bâtiment communal	Leyvaux	35 168,16 €	7 111,16 €	20%	7 737,00 €	22%	20 320,00 €	58%
10	Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale + Développer l'attractivité du territoire	Aménagement du centre bourg	Marcenat	29 510,00 €	22 133,00 €	75%	7 377,00 €	25%		
11	Développer l'attractivité du territoire + Favoriser l'accessibilité des services publics à la population	Aménagement et développement de la piscine de Murat	Murat	114 952,76 €	86 214,76 €	75%	28 738,00 €	25%		
TOTAL COMMUNES				1 025 460,67 €	600 544,57 €		180 000,00 €		244 916,10 €	

TOTAL CONVENTION FINANCIERE 2020

455 000,00 €